



# RAPPORT 2023

## SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

# Édito

**G**rand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) forme une intercommunalité de seize communes, regroupant 320 000 habitants. Des Portes de Paris jusqu'à l'arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie, notre collectivité est riche d'une diversité et de contrastes rares au sein de la petite couronne francilienne, alternance de zones très urbaines, à l'image de Créteil, ville-préfecture, et d'espaces plus périurbains voire ruraux, sur le plateau briard. Situé à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, GPSEA présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris. GPSEA se distingue des autres territoires métropolitains par la présence inédite d'espaces agricoles et forestiers d'envergure régionale, une géographie singulière et un réseau hydrographique exceptionnel. Chaque partie de territoire conserve son identité spécifique, forgée par l'histoire et la géographie des lieux mais l'ensemble des communes de GPSEA partagent un même objectif de former un territoire dynamique, durable et accessible.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) de GPSEA constitue la traduction concrète de ce projet de transition économique et écologique pour le territoire. Construit de manière largement partenariale dès 2018 et définitivement adopté en 2021, il est un outil opérationnel de développement territorial, dans une logique de transition écologique, de préservation des milieux et des ressources et d'aménagement résilient et durable.

GPSEA n'a pas attendu l'adoption du PCAET pour engager son plan d'actions, constitué de 50 mesures dans cinq champs thématiques (air, énergie, climat, économie circulaire et durable, éco-exemplarité). En 2023, le Plan Climat Air Énergie Territorial 2019-2025 arrive à mi-parcours. GPSEA conduit ainsi son évaluation réglementaire. Ce temps d'analyse est important pour dresser un premier bilan : identifier si les actions engagées parviendront à atteindre les objectifs fixés et éventuellement ajuster la liste des mesures composant notre plan.

Ce présent rapport relatif à la situation en matière de développement durable en 2023 dresse le bilan des actions conduites en faveur de la transition écologique, économique et durable sur le territoire au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Il présente également ses compétences opérationnelles portant sur les enjeux environnementaux (eau pluviale, eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets, propreté, équipements publics) ainsi que les missions stratégiques liées au développement urbain et durable, aux transports ou à l'attractivité économique et l'emploi.

Comme l'illustre ce rapport, GPSEA agit avec des actions concrètes pour la préservation du cadre de vie, la protection de l'environnement mais aussi la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux de développement durable et du changement climatique.

En 2023, de nombreuses étapes essentielles ont été franchies dans la mise en oeuvre des actions au plus proche du quotidien et de nos administrés, comme par exemple l'ouverture de la ressourcerie à Boissy-Saint-Léger, l'extension du réseau de chauffage urbain à Créteil, l'adoption d'un cadre d'intervention en matière de réhabilitation thermique des bâtiments, la validation d'un plan d'actions du Massif de l'Arc Boisé, les 1<sup>er</sup> portes ouvertes des Métiers de l'horticulture, etc.

S'engager aujourd'hui pour préparer le monde de demain, tel est le défi que notre ambition environnementale relève et que retrace ce rapport.

**Laurent CATHALA**

Président de Grand Paris Sud Est Avenir

**Luc CARVOUNAS**

Vice-Président ambition écologique, PCAET

■	LE PLAN CLIMAT : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	5
	<b>1. Un projet de territoire</b>	<b>5</b>
	<b>2. Des objectifs conformes aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains</b>	<b>5</b>
	<b>3. Une ambition territoriale</b>	<b>6</b>
	<b>4. Une trajectoire claire et chiffrée</b>	<b>7</b>
	<b>5. Une démarche citoyenne et participative</b>	<b>9</b>
	<b>6. La consultation du public</b>	<b>9</b>
■	LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	13
	<b>1. Énergie</b>	<b>15</b>
	A) Consommons moins d'énergie	15
	B) Produisons une énergie renouvelable et de récupération (EnR&R)	17
	<b>2. Air</b>	<b>20</b>
	Préserveons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs	21
	<b>3. Climat</b>	<b>27</b>
	A) Aménageons un territoire durable	27
	B) L'eau, une ressource précieuse	28
	C) GPSEA, poumon vert de la métropole	30
	<b>4. Économie circulaire et durable</b>	<b>35</b>
	A) Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables	35
	B) Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons	36
	C) Une alimentation saine et locale	38
	D) Renforcer la cohésion sociale	41
	<b>5. Éco-exemplarité</b>	<b>45</b>
	A) Construisons et rénovons exemplaire	45
	B) Toutes et tous engagés pour le climat	47
	C) Une commande publique responsable	48
	D) Des modes de travail innovants	49
■	EN 2023, GPSEA ENGAGE PLUS DE 83 MILLIONS D'EUROS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	53



# LE PLAN CLIMAT : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

## 1. Un projet de territoire

**Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il comporte :

- Un diagnostic territorial
- Un document stratégique
- Un programme d'actions
- Plusieurs annexes : l'évaluation environnementale stratégique, la déclaration environnementale, le résumé non technique, le dispositif de suivi et d'évaluation

L'ensemble de ces documents sont consultables sur [sudestavenir.fr](http://sudestavenir.fr).

Le projet de PCAET a été adopté par délibération du conseil de territoire n°CT2019.4-111-2 du 2 octobre 2019. Conformément à la réglementation, il a ensuite été soumis pour avis à l'autorité environnementale et à la Métropole du Grand Paris. Dans leurs avis respectifs, ces deux institutions soulignent le caractère ambitieux et positif du projet et recommandent à GPSEA de préciser sa stratégie. Une consultation publique a ensuite été organisée par voie numérique entre le 23 novembre 2020 et le 11 janvier 2021 inclus, via une plateforme dédiée sur le site de GPSEA. Au total, 29 participants ont déposé 60 contributions. Le PCAET a été définitivement adopté par délibération n°CT2021.3/039 du 9 juin 2021.

En confiant l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat aux seuls établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, généralise les politiques de lutte contre le changement climatique et de lutte contre la pollution

de l'air au niveau national et inscrit la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi).

Aussi, Grand Paris Sud Est Avenir devient le coordinateur de la transition énergétique sur le Territoire.

## 2. Des objectifs conformes aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains

**L'ambition globale du territoire est de viser les objectifs réglementaires, nationaux et locaux, lorsqu'ils ont été déclinés dans le Plan climat métropolitain (PCAEM) notamment.**

**En cohérence avec la politique européenne**, les lois de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, énergie-climat du 8 novembre 2019 et la Stratégie nationale bas carbone mise à jour fixent des objectifs à moyen et long terme :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par

un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7% en 2023 et de 20% en 2030
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025
- Lutter contre la précarité énergétique.

**Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)** d'Ile-de-France fixe les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050
- Porter la part de production des énergies renouvelables et de récupération à 45% en 2050
- Réduire de 50% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2050
- Réduire de 10% la consommation électrique en 2050
- Réduire de 73% la consommation énergétique des transports à horizon de 2050
- Réduire de 40% les consommations énergétiques et de 75% les gaz à effet de serre pour le secteur de l'industrie et du tertiaire.

**Le Plan Climat de GPSEA doit être compatible avec le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM)**, approuvé en novembre 2018. Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Atteindre la neutralité carbone à horizon de 2050, c'est-à-dire zéro émission nette
- Atteindre le facteur 4 à horizon 2050
- Accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique
- Ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé
- Réduire massivement les consommations énergétiques, notamment pour les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que du transport
- Obtenir un mix énergétique diversifié et décarboné, grâce au développement des énergies renouvelables et de récupération.

## 3. Une ambition territoriale

Le Plan Climat constitue une compétence obligatoire de GPSEA. Il s'agit d'élaborer une démarche à la fois stratégique et opérationnelle, en vu, d'une part, de **réduire les émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation) et d'autre part, d'adapter le territoire au changement climatique (volet adaptation)**. Il vise à faire converger les initiatives locales en faveur de la résilience climatique, de l'énergie et de la qualité de l'air.

Le Plan Climat permet d'identifier les impacts globaux (émissions de gaz à effet de serre) et locaux (émissions de polluants atmosphériques), la vulnérabilité du Territoire et de repérer des leviers d'actions concrets dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Le diagnostic territorial élaboré a permis de faire ressortir les principaux atouts du Territoire en matière de développement durable :

- Une consommation d'énergie en baisse malgré l'augmentation de la population
- 100% de l'énergie produite sur GPSEA est renouvelable
- Une qualité de l'air plutôt meilleure que dans le reste de la métropole
- Des émissions de gaz à effet de serre en baisse
- Un territoire riche en milieux naturels et agricoles
- Une ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés qui répondent à la diversité des paysages et aux besoins des habitants
- Une production de déchets inférieure à celle du reste de la région parisienne, en baisse malgré l'augmentation de la population
- Un programme d'investissement exemplaire en matière d'équipements territoriaux mais également pour la conversion du parc automobile
- Une ambition de changer les comportements des agents et des habitants, notamment des plus jeunes
- Une commande publique responsable.

Fort de ces premiers éléments consolidés et au regard des actions exemplaires en matière de développement durable déjà entreprises sur GPSEA, le Plan Climat fixe une vision à long terme, à partir des spécificités et des opportunités qu'offre notre Territoire en matière d'énergie renouvelable, de biodiversité, d'agriculture, etc.

**Il formalise l'engagement de l'Établissement Public Territorial** en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de reconquête de la qualité de l'air et de la transition énergétique, en cohérence avec les ambitions de l'Accord de Paris.

# 4. Une trajectoire claire et chiffrée

Les ambitions de GPSEA se déclinent de manière chiffrée pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie et de production locale d'énergies renouvelables. Ces éléments sont présentés dans leur intégralité dans le plan d'actions et les annexes techniques du plan climat.

## Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

GPSEA contribue à la stratégie métropolitaine en visant les mêmes réductions de GES que le PCAEM aux horizons 2024, 2030 et 2050, conformément au diagramme ci-dessous.

Une tendance à la diminution des émissions de GES s'observe sur le territoire depuis 2012. Afin de pérenniser cette tendance et dans la perspective d'une réduction des émissions par quatre, des actions sont nécessaires et attendues dans tous les secteurs.

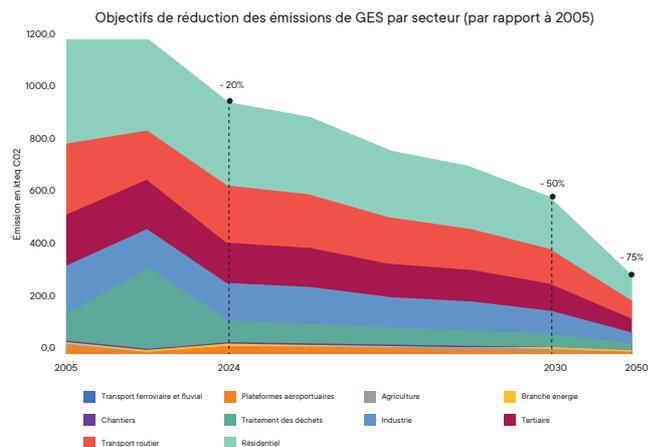


Figure 1 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur par rapport à 2005

## La consommation d'énergie

La trajectoire de réduction des consommations d'énergie fixée par le territoire suit également la trajectoire déclinée dans le PCAEM.

Le territoire fait ainsi le choix de suivre les objectifs du PCAEM plus adaptés au contexte de la région francilienne.

Depuis 2005, la tendance est globalement à la réduction des consommations d'énergies sur GPSEA. Afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCAEM, des actions visant tous les secteurs seront mises en œuvre, notamment dans le résidentiel (rénovation...).

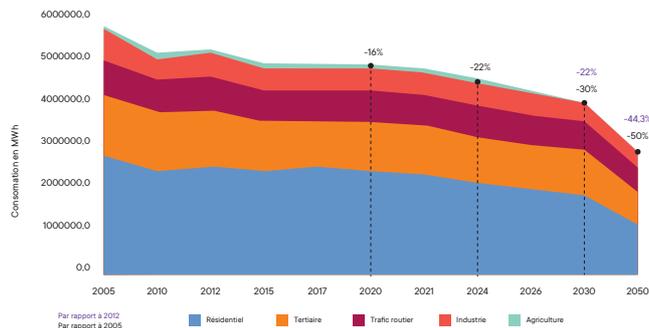


Figure 2 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie, par secteur, par rapport à 2005

## La production d'énergies renouvelables (EnR)

Le scénario élaboré porte sur la production locale d'énergie renouvelable sur le territoire. Ainsi, les objectifs fixés correspondent à la part de production locale d'EnR dans les consommations d'énergie finale, et non à la part d'EnR globale consommée, ce qui renforce l'ambition du plan climat territorial en ajoutant une exigence en matière de « circuits courts de production ». Ces objectifs sont comparables à ceux du PCAEM.

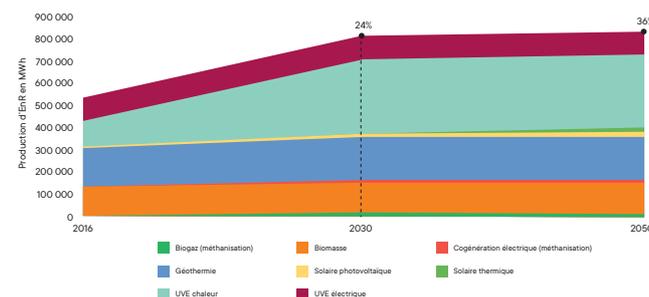


Figure 3 : Objectifs de consommation d'EnR produite localement, par type d'énergie, dans la consommation d'énergie finale

## Les émissions de polluants atmosphériques

GPSEA a décidé de s'aligner sur les objectifs réglementaires définis par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). La stratégie ambitionne de poursuivre les tendances de réduction déjà entamées, en ciblant toutefois les secteurs dont la tendance était plutôt à la hausse.

GPSEA atteindra les objectifs PREPA pour l'ensemble des polluants (les PM10 n'étant pas intégrées dans le PREPA), sauf les NOx dont les objectifs ne seront atteints qu'à partir de 2030, avec toutefois des actions volontaristes en la matière.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES							
Objectifs	PREPA 2020-2024	PCAET 2021	PREPA 2025-2029	PCAET 2026	PREPA > 2030	PCAET 2030	PCAET 2050
Année ref	2005		2005		2005		
NH3	-4%	<b>-48%</b>	-8%	<b>-48%</b>	-13%	<b>-53%</b>	<b>-63%</b>
NOx	-50%	<b>-44%</b>	-60%	<b>-54%</b>	-69%	<b>-69%</b>	<b>-79%</b>
COVNM	-43%	<b>-51%</b>	-47%	<b>-52%</b>	-52%	<b>-54%</b>	<b>-59%</b>
SO2	-55%	<b>-62%</b>	-66%	<b>-67%</b>	-77%	<b>-77%</b>	<b>-84%</b>
PM2,5	-27%	<b>-43%</b>	-42%	<b>-49%</b>	-57%	<b>-60%</b>	<b>-68%</b>
PM10	/	<b>-40%</b>	/	<b>-44%</b>	/	<b>-49%</b>	<b>-56%</b>

Tableau 4 : Objectifs généraux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

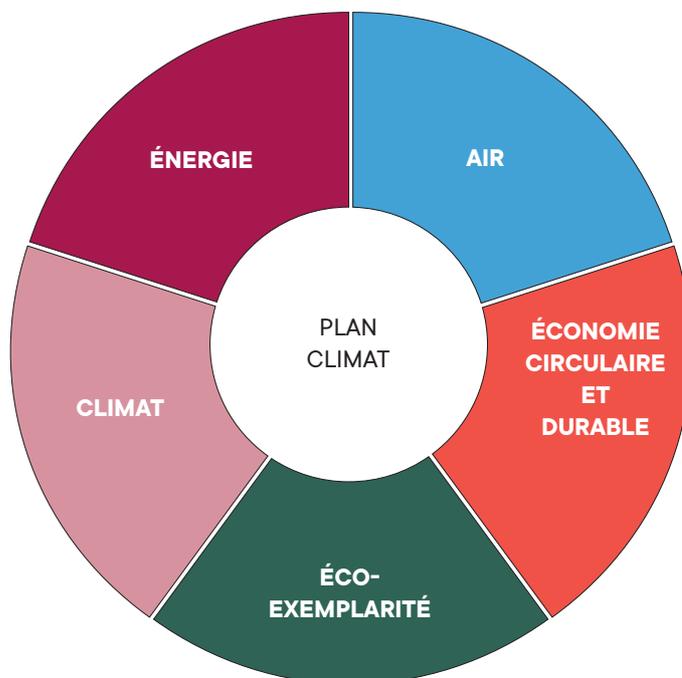
Le Plan climat décline de nouvelles politiques publiques ambitieuses et innovantes notamment en matière d'aménagement, de rénovation d'équipements publics, d'assainissement, d'eau potable, de déchets, de transports et déplacements, d'aménagements cyclables, d'alimentation et d'agriculture.

**Le Plan Climat de GPSEA porte sur 5 domaines :**

- Les 3 domaines « obligatoires » : l'énergie, l'air et le climat
- Le domaine de l'économie circulaire et durable, afin de passer à un modèle économique plus durable qui valorise les éco-activités, la gestion vertueuse des déchets, l'agriculture de proximité et l'alimentation saine
- L'éco-exemplarité de la collectivité, qui permet d'entraîner tous les autres acteurs.

L'ambition de Grand Paris Sud Est Avenir s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Participer à la massification de la rénovation des logements
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération
- Accroître la résilience du Territoire face aux effets du changement climatique, notamment en matière d'eau et d'assainissement
- Préserver la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs
- Aménager un territoire durable, avec des projets d'aménagement exemplaires, innovants et ambitieux
- Préserver les espaces naturels et le cadre de vie
- Favoriser une agriculture saine de proximité
- Être une collectivité exemplaire.



## 5. Une démarche citoyenne et participative

Le Plan Climat élaboré par Grand Paris Sud Est Avenir en partenariat notamment avec l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, le Cluster Eau-Milieux-Sols et Airparif, a été co-construit avec l'ensemble des communes du Territoire ainsi que des acteurs et partenaires : collectivités, institutions, gestionnaires de réseaux, bailleurs, associations, entreprises, citoyens, ...

Différents temps ont été mis en place visant à sensibiliser largement et à faire en sorte que chacun se sente concerné et acteur de cette démarche.

Deux films ont été réalisés pour expliquer les enjeux : [www.sudestavenir.fr/videos](http://www.sudestavenir.fr/videos)

Des articles ont été diffusés sur le site de GPSEA.

Enfin, différents groupes de travail, avec l'Observatoire Économique Social et Environnemental, partenaires institutionnels, élus des communes et services territoriaux ont été organisés. Au total, 11 temps forts ont permis l'émergence de 278 propositions. 152 d'entre elles ont alimenté la réflexion et permis de déboucher à un programme de 50 actions.

Un grand nombre de partenaires (GRDF, ENEDIS, SIGEIF, SUEZ, HAROPA, Département du Val-de-Marne, Ile-de-France Énergies, etc.) et des associations ont également produit des contributions écrites visant à exprimer les enjeux qu'ils ont identifiés pour notre Territoire et proposer un certain nombre d'actions.

Des initiatives de sensibilisation aux enjeux du Plan Climat et des stands d'information ont été proposés sur le Territoire notamment lors de la semaine européenne du développement durable (plus de 20 animations) ou encore à destination des écoliers avec des animations « Culture climat » dans 12 classes.

## 6. La consultation du public

La consultation numérique, organisée du 23 novembre 2020 au 11 janvier 2021 sur le site de GPSEA, a permis au public de consulter et contribuer au projet de PCAET. Au total, 60 contributions ont été déposées par 29 participants : 88 personnes ont également répondu au questionnaire de priorisation des thématiques du PCAET.

La qualité de l'air est la thématique qui a le plus mobilisé de contributions. De nombreuses idées ont ainsi été formulées autour du développement et de la promotion du vélo et de l'intermodalité, la prévention et réduction des déchets, la promotion du végétal en ville, l'aménagement durable, l'augmentation du bio dans les cantines scolaires ou encore l'amélioration de la gestion de l'eau. Après analyse, certaines contributions ont été intégrées dans le PCAET.

Ainsi, c'est un PCAET enrichi et complété sur diverses composantes qui a été adopté au conseil de territoire du 9 juin 2021. L'ensemble des documents sont consultables sur [sudestavenir.fr](http://sudestavenir.fr)

### À venir...

Pour se conformer à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation relative aux mobilités (dite loi LOM), Grand Paris Sud Est Avenir a initié son Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA). Plusieurs étapes jalonnent ce travail qui devrait aboutir au premier semestre 2024 : identifier l'ensemble des actions prévues au PCAET qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air, évaluer quantitativement les actions à impact et les mettre au regard des objectifs, le cas échéant corriger par des actions complémentaires.

En parallèle, GPSEA finalise l'évaluation globale à mi-parcours du plan climat qui permettra de voir le chemin parcouru, les restes à réaliser et les efforts à porter jusqu'en 2025. Cette évaluation permettra également d'entamer un premier travail prospectif pour le prochain PCAET 2026-2032. L'évaluation a porté sur une appréciation quantitative (rapport développement durable de 2019 à 2022) et qualitative par des entretiens.

En 2023, le taux de réalisation global des 50 actions du PCAET est de 64%.

# LES AVANCÉES EN 2023 :

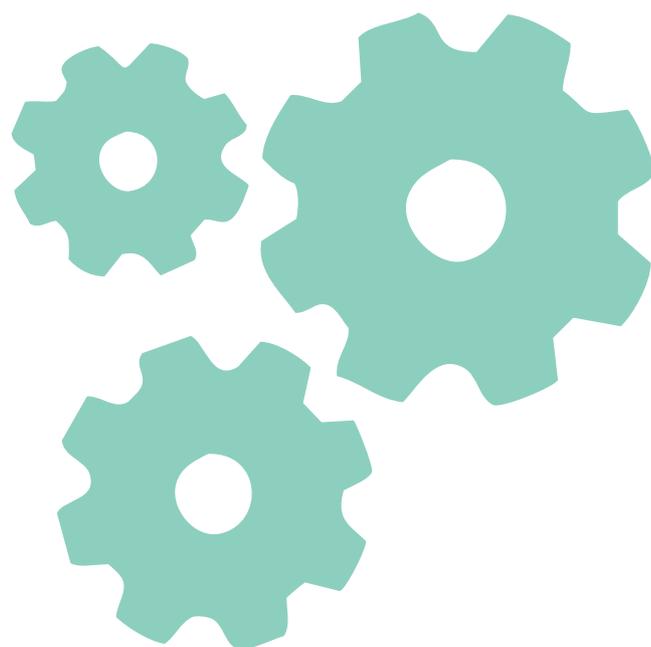
- Adoption par le Conseil de Territoire d'un cadre d'aide à la rénovation énergétique du parc social et privé en copropriété (action 1)
- Raccordement des réseaux de chaleur urbaine à Créteil permettant l'alimentation de 40 505 logements, d'équipements d'enseignement, le CHU Henri Mondor et des entreprises (action 5).
- Notification des marchés de travaux de l'Eco-station de Boissy-Saint-Léger (action 8)
- Approbation du Premier plan triennal des aménagements cyclables sur les voiries territoriales
- Courrier du Président visant l'engagement des négociations pour une amélioration quantitative et qualitative, dès à présent et pour le futur, avec Ile-de-France Mobilités (action 8)
- Poursuite de l'engagement financier de GPSEA avec 2,3 millions d'euros supplémentaires de participation aux frais de desserte urbaine du Port de Bonneuil (action 9)
- Premier PMIE construit et approuvé avec et par les partenaires du Port de Bonneuil-sur-Marne (action 10)
- Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui reprend les ambitions du PCAET, par le Conseil de territoire
- Lancement de la démarche d'élaboration d'un schéma directeur transitoire d'assainissement, assorti d'un nouveau modèle économique (action 15)
- Redistribution de l'aide financière supplémentaire octroyée par la Ville de Paris aux ménages sur décision de GPSEA pour participer à la reconquête de l'eau et soutenir les travaux de séparation des réseaux (action 16)
- Nouveau contrat de concession d'eau potable notifiée à Périgny-sur-Yerres pour un démarrage en 2024 (action 16)
- Adoption d'un plan opérationnel spécifique en faveur de la biodiversité et du tourisme local par le Conseil de territoire et démarrage des premières actions (action 19)
- Mise en place de la collecte des encombrants à la demande et de la collecte spécifique des déchets alimentaires dans certaines écoles et marchés, installation gratuite des composteurs chez les habitants (action 26)
- Ouverture de la recyclerie « La Boissyclerie » à Boissy-Saint-Léger (action 28)
- Engagement des communes à mettre en place un système de pré-réservation des repas afin de concourir à la lutte contre le gaspillage alimentaire (action 29)
- Reconduction du Plan de Sobriété, élaboration d'un PPI « décret tertiaire » articulé avec le « Plan Piscine » pour améliorer les performances écologiques du patrimoine (action 34)
- Début des travaux de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres, une réhabilitation exemplaire (action 36)
- Lancement du Plan de mobilité d'administration (action 46)

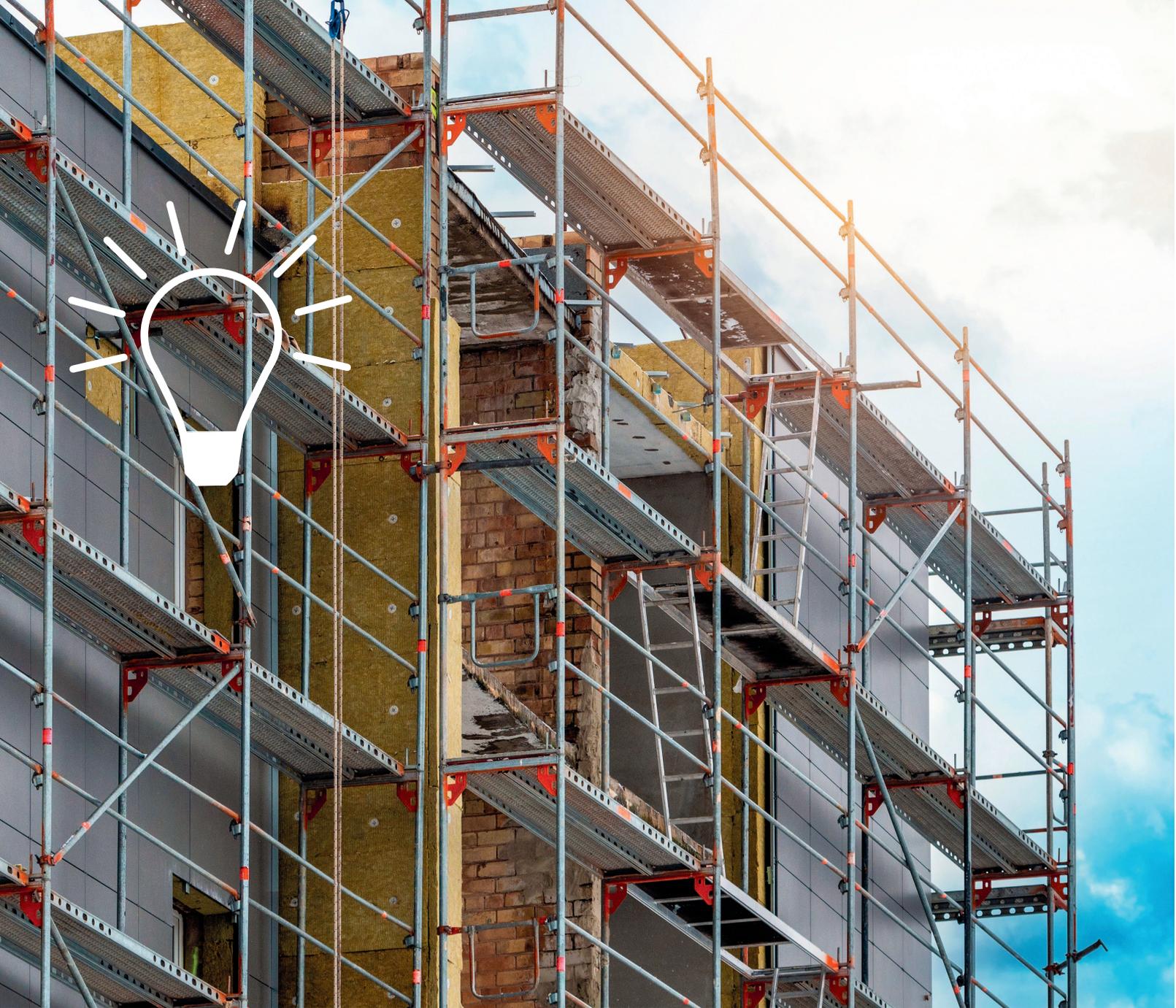
## QUELQUES CHIFFRES ET RÉSULTATS :

- 57 permanences ont été assurées par l'Agence de l'Énergie dans 5 villes, 198 rendez-vous physiques ou téléphoniques (action 2)
- 38 ménages ont été orientés vers les visites énergie du SLIME, 30 ont bénéficié de l'accompagnement (action 3)
- Premières portes ouvertes des métiers du Centre de Production Végétales et Ingénierie Horticole et Environnementale (160 visiteurs) (action 22)
- Nouveau parcours d'accompagnement aux démarches RSE des entreprises (14 entreprises sélectionnées) (action 23)
- Organisation d'ateliers autour de la logistique alimentaire et de la multimodalité à destination des entreprises (action 24)
- 2<sup>ème</sup> année d'existence de la plateforme EIT (Ecologie Industrielle Territoriale) comptant 70 acteurs et 35 656 kg de ressources revalorisées cette année (action 25)
- 477 collecteurs enterrés pour optimiser la collecte et poursuite de la mise en place de la flotte de collecte décarbonée (action 27)
- 10 000€ de soutien à des projets ESS en lien avec le PAT (action 29)
- 13 ha attribués pour de l'exploitation agricole par Ile de France Nature à Mandres-les-Roses (action 30)
- Extension des contrats bénéficiant d'une clause d'intéressement (action 35)
- 307 animations autour du climat (action 39)
- 68,5% des marchés publics comportant des dispositions environnementales (action 42)
- Nouveau marché d'achat de mobilier qui prévoit la reprise du mobilier usager afin qu'il soit valorisé dans le cadre de filières adaptées (recycleries, ressourceries, etc) (action 48)
- 4 véhicules légers ou utilitaires et 4 vélos à assistance électrique acquis, pour un montant de 108 000€, portant l'investissement à plus de 320 000€ depuis 2021, 26 agents bénéficiaires de l'expérimentation de prêt longue durée des VAE (vélos à assistance électrique) et trottinettes (action 50)



# LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE





# ÉNERGIE

# 1. ÉNERGIE

## A) CONSOMMONS MOINS D'ÉNERGIE

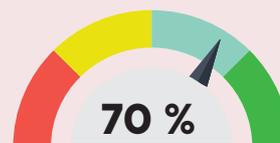
**La consommation énergétique évolue à la baisse depuis 2005.**

**L'enjeu du plan climat est de réduire notre dépense énergétique pour atteindre les objectifs chiffrés suivants :**

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
- Rénover 3 000 logements par an
- Réduire de 50% le nombre de ménages en précarité énergétique soit 5 000 ménages maximum d'ici 2025 (au lieu de 11 000 ménages actuellement)
- Tendre vers 0 logement chauffé au fioul d'ici 2030

### >>> Action 1

Étendre le cadre d'intervention en matière d'aide à la rénovation énergétique du parc résidentiel à l'ensemble du territoire



Avec 128 184 logements, le parc de logements sur le territoire est composé à 69% d'habitat collectif et 31% d'habitat individuel. Le parc privé représente près de 70% des résidences principales, soit un parc de 82 325 logements. En moyenne, un tiers du parc privé est locatif.

Le premier poste de consommation d'énergie à GPSEA, même s'il est en baisse, reste le secteur résidentiel. Rénover, isoler les logements poursuit des objectifs urbains (amélioration de l'habitat), environnementaux (baisse des gaz à effet de serre) et sociaux (gain de pouvoir d'achat). C'est aussi une exigence réglementaire avec l'interdiction progressive de louer un logement qui ne soit pas à un niveau de performance énergétique minimum. Entre 2025 et 2034, les logements étiquetés de G à E ne pourront plus être sur le marché immobilier locatif.

GPSEA a donc fait réaliser :

- un diagnostic général du parc de logements privés qui a analysé en priorité le parc privé dans les quartiers politique de la ville, pour lesquels les enjeux de diversification de l'habitat et de mixité sociale sont importants ;
- une étude sur l'ensemble du parc de logements afin de définir les priorités d'intervention et de déterminer les moyens financiers associés à mobiliser. Ainsi, de nouvelles aides techniques et financières pourront être proposées par l'EPT, en mettant en place un cadre d'intervention comme il existait précédemment sur le périmètre de l'ancienne communauté d'agglomération Plaine Centrale (Alfortville, Créteil et Limeil Brévannes). Cela prendra la forme d'un appel à projet et tiendra compte des priorités définies par l'étude à savoir les passoires thermiques (F,G) et les logements impactés ou à risque en matière de précarité énergétique.

En 2022, le diagnostic de cette dernière étude a permis de mettre en évidence certains type d'habitat et de secteur du Territoire où la consommation énergétique est la plus forte, soit 41 000 logements énergivores majoritairement privés.

**En décembre 2023, le Conseil de Territoire a adopté un cadre d'aide à la rénovation énergétique du parc social et privé en copropriété, permettant à GPSEA de contribuer prioritairement à la résorption des passoires thermiques F et G.**

Le parc individuel représentant 43 % des logements éneergivores va pour sa part être concerné par la réforme « Ma prime rénov' » de l'Agence Nationale de l'Habitat. En parallèle des dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement des ménages sont d'ores et déjà proposés. L'intervention de GPSEA s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec des autres aides, dont celles de l'Etat, et en recherchant un effet levier massif en agissant sur les passoires éneergétiques et sur les rénovations très performantes (gain d'étiquettes).

En complémentarité avec cette démarche, pour poursuivre l'objectif de massification, **GPSEA s'est engagé en 2023 dans deux dispositifs expérimentaux :**

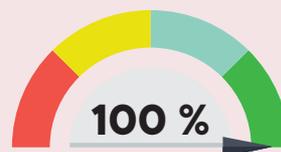
- le programme « Rénovons collectifs » en partenariat avec la SEM Ile-de-France Energie afin de renforcer l'information et la sensibilisation des acteurs de la copropriété (copropriétaires, syndicats et professionnels : entreprises du bâtiment, bureaux d'études, architectes ..) à la rénovation éneergétique. En 2023 :
  - 17 500 courriers en direction des copropriétés ont été envoyés,
  - 2 webinaires sur la réglementation et les aides financières se sont tenus,
  - un atelier consacré aux élus ainsi qu'aux acteurs concernés au sein des communes du territoire en partenariat avec l'Agence Régionale du Climat,
  - 3 ateliers à destination des professionnels sur les étapes de la rénovation d'une copropriété avec une visite de chantier qui ont rassemblé plus d'une centaine de participants actifs.

Cette démarche de sensibilisation et d'accompagnement sera poursuivie en 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du cadre d'aide à la rénovation éneergétique des copropriétés prévoyant des actions d'accompagnement en direction des copropriétés fragiles.

- le programme « FACILARENO 2 » destiné au parc individuel en partenariat avec l'association DOREMI pour la réalisation de 5 chantiers de rénovation globale par 5 groupements d'artisans formés à cette démarche. En 2023, un atelier de présentation du programme s'est tenu en direction des 200 artisans labellisés RGE du territoire. Des journées de formation de groupements d'artisans ont été organisées en vue de répondre aux demandes des ménages. Cette action va se poursuivre en 2024 pour répondre aux besoins du territoire et poursuivre la professionnalisation des artisans à la rénovation globale.

## >>> Action 2

Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation éneergétique de logements



GPSEA veut contribuer à massifier la rénovation éneergétique des logements sur son périmètre, habitat individuel ou collectif. Les ménages propriétaires peuvent accéder selon leur situation à une plateforme numérique de conseils gratuits et à un accompagnement par des conseillers France Rénov' tout au long de leur démarche de rénovation éneergétique :

- en propriété individuelle Pass'réno Habitat : <https://particuliers.passrenohabitat.fr/>
- en copropriété CoachCopro : <https://www.coachcopro.com/agence-de-lenergie-du-caue-du-val-de-marne>

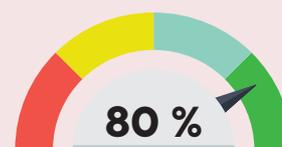
GPSEA adapte sa communication sur son site internet en créant une nouvelle rubrique « Votre habitat » dans le menu « Votre quotidien ».

**En 2023, 57 permanences ont été assurées par l'Agence de l'Energie dans 5 villes, avec 198 rendez-vous physiques ou téléphoniques qui concernent en majorité des logements individuels.**

A mi-année, 15 copropriétés étaient inscrites sur CoachCopro. Un accompagnement approfondi en phase d'audit éneergétique puis travaux a été mis en place pour 6 copropriétés (20 accompagnées depuis 2021, dont 1 abandon) et 11 propriétaires de maisons individuelles. En parallèle, le CAUE a initié des événements en ligne « Pause Réno » : ces ateliers de 45 min sont destinés à sensibiliser les particuliers sur des sujets tels que la rénovation éneergétique, les interventions sur le bâti ou encore les économies en eau. Deux conférences ont été organisées en présentiel : l'une à Marolles-en-Brie « Comment rénover sa maison » (20 participants) et l'autre à Sucy-en-Brie (dans le cadre de la convention ville) « Réglementation et aides financières à la rénovation éneergétique en copropriété » (44 copropriétaires). Enfin, les professionnels du bâtiment ont pu assister à 3 actions de sensibilisation (18 participants) et 7 nouvelles entreprises du territoire (15 au total) ont été affiliées à la plateforme Pass Réno Habitat en 2023.

### >>> Action 3

Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique



Cette action vise à réduire le nombre des ménages en précarité énergétique d'ici 2025. En effet, 21 % de la population vivant sur le territoire de GPSEA est exposée à un risque très élevé de précarité énergétique et 11 000 ménages sont en situation de précarité énergétique avérée.

Pour relever le défi de la précarité énergétique, GPSEA s'est associé au Département du Val-de-Marne ainsi qu'aux EPT Grand Orly Seine Bièvre et Paris Est Marne et Bois en signant le 4 juin 2019 aux côtés d'autres partenaires locaux une charte pour confirmer son engagement dans la lutte contre la précarité énergétique.

Depuis, les structures signataires ont élaboré une réponse ambitieuse et innovante pour lutter contre la précarité énergétique en Val-de-Marne. Un dispositif SLIME+ a été mis en place à la fin du premier semestre 2022 et pour 3 ans pour renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique en développant le repérage et l'accompagnement des ménages en difficulté. **En novembre 2023, 38 ménages de GPSEA ont été orientés vers les visites énergie du SLIME et 30 ont bénéficié de l'accompagnement (10 en 2022).** Un expert en énergie, médiateur de la Croix Rouge Insertion, se rend à domicile deux fois pour accompagner les ménages dans leurs gestes sources d'économie, de gestion financière liée à l'énergie et dans leur parcours de rénovation de leur habitat.

Retrouvez toutes les informations concernant ces visites énergie sur [www.valdemarne.fr/a-votre-service/habitat/logement/visites-energie](http://www.valdemarne.fr/a-votre-service/habitat/logement/visites-energie)

## B) PRODUISONS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION (ENR&R)

Le contexte géopolitique 2022-2023 a placé au cœur des débats les enjeux d'approvisionnement en énergie et pousse à renforcer la souveraineté nationale en la matière, tout en continuant à réduire la consommation d'énergies fossiles pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Les énergies renouvelables et de récupération doivent donc fortement progresser dans le mix énergétique de la France.

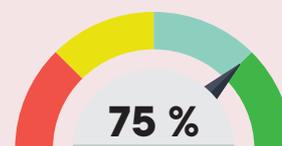
Le territoire bénéficie de gisements importants dans le domaine de la valorisation des déchets, de la géothermie, de la méthanisation ou encore de la biomasse et du photovoltaïque. Le PCAET fixe les objectifs :

- De passer la part d'EnR&R locale dans la consommation finale à 24% d'ici 2030
- D'augmenter de 30% la production d'EnR&R d'ici 2030 (soit 750 000 MWh) et de 50% d'ici 2050 (soit 1 200 000 MWh).

GPSEA reste encore très dépendant des énergies fossiles pour couvrir ses besoins et souhaite favoriser et accompagner les projets de production d'énergie locale et propre.

### >>> Action 4

Développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)



La production d'énergies renouvelables sur le territoire de GPSEA sert à alimenter les réseaux de chaleur. On trouve deux sources de production : la géothermie et l'incinération des déchets. GPSEA s'est doté d'une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération. L'étude confiée à un bureau d'étude spécialisé a permis de réaliser un état des lieux sur la production et la consommation du territoire par filière énergétique et d'évaluer, en fonction de différents scénarios, le potentiel de développement.

Le plan d'actions, construit avec différents partenaires se structure autour de cinq axes :

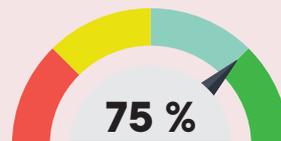
- Affuter l'expertise technique des acteurs
- Valoriser le patrimoine bâti des collectivités
- Intégrer l'enjeu des énergies renouvelables et de récupération dans les stratégies de développement territorial des collectivités
- Informer les ménages et les communes
- Mobiliser et communiquer autour de cette stratégie

- En lien avec l'action 5, le SMITDUVM est un acteur d'ampleur sur le territoire qui porte des projets innovants, tels que la station Hydrogène, et qui étudie des possibilités de coopération avec d'autres acteurs autour de la méthanisation.

La loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) donne un cadre pour amplifier le développement des énergies renouvelables et confère aux communes un rôle central dans cette planification. Les services de l'Etat ont produit en 2023 des cartographies de potentiel et des webinaires pour outiller les collectivités. Le partage des travaux et les conclusions réactualiseront la feuille de route à dérouler, avec les communes.

## >>> Action 5

Développer le mix énergétique du chauffage urbain



Pour développer le mix énergétique pour le chauffage urbain, GPSEA accompagne le projet Valo'Marne de l'unité de valorisation énergétique à Créteil.

La charte d'excellence circulaire et solidaire a été signée le 29 janvier 2019 entre le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), le concessionnaire de l'unité de valorisation énergétique et les trois établissements publics territoriaux du Val-de-Marne, dont GPSEA. Elle affirme comme objectifs de :

- Contribuer au développement du mix énergétique territorial permettant de valoriser et faire circuler toujours plus et toujours mieux une énergie locale et compétitive produite à partir des déchets
- Répondre aux attentes citoyennes sur la qualité de l'air en développant des solutions innovantes et décarbonées
- Favoriser l'insertion et l'emploi local ainsi que l'éducation à l'éco-citoyenneté, afin de faire de l'unité de valorisation énergétique de Créteil une référence de l'économie circulaire et solidaire en Ile-de-France

Par les engagements de cette charte, un outil industriel de nouvelle génération permettra de mettre en œuvre des projets en matière d'économie circulaire et solidaire tout en développant des solutions innovantes et décarbonées pour améliorer la qualité de l'air.

**En 2023, les réseaux de chaleur Nord et Sud de Créteil ont été raccordés, soit plus de 50 km qui permettent d'alimenter 40 505 logements (environ 60 000 usagers) en chauffage et en eau chaude, mais également des écoles, l'Université Paris-Est Créteil, des entreprises et le CHU Henri Mondor. Ce réseau devient le 6<sup>e</sup> réseau de chaleur urbain en France.**

Ce projet a été soutenu par la Région Ile-de-France et l'ADEME. Un progrès important rendu possible par le raccordement du réseau au puit de géothermie et à l'unité de valorisation Valo'Marne qui fournit la chaleur par incinération des déchets ménagers. Ainsi, le réseau est désormais alimenté à plus de 80% par des énergies renouvelables et de récupération (contre 68% auparavant), ce qui va permettre d'économiser 71 000 tonnes de CO2 chaque année d'après les estimations.





Créteil

# AIR

# 2. AIR

## PRÉSERVONS LA QUALITÉ DE L'AIR EN FAVORISANT LES DÉPLACEMENTS PROPRES ET COLLECTIFS

La qualité de l'air est surveillée par Airparif qui mesure les niveaux d'émissions de GES, étroitement liées à la consommation d'énergie, et de polluants atmosphériques. Sur le territoire, les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse depuis 2005 et la qualité de l'air est plutôt bonne. GPSEA et Airparif ont d'ailleurs commencé un travail partenarial pour initier le futur Plan d'Action Qualité de l'Air en 2023. La loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose des obligations de résultats en termes d'atteinte des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques nationaux (PREPA). Ainsi, GPSEA s'est fixé les mêmes objectifs dans le cadre du PCAET. Outre les modes de chauffage, la mobilité constitue un levier majeur. C'est pourquoi Grand Paris Sud Est Avenir s'est pleinement saisi de cet enjeu et assume une compétence élargie en matière de transports et déplacements. Il souhaite agir pour améliorer les mobilités du quotidien et favoriser le développement des transports en commun.

**Pour préserver la qualité de l'air, GPSEA s'est donné comme objectifs de**

- Créer une filière santé sur le territoire
- Soutenir un projet liant qualité de l'air et santé par an
- Atteindre 10% de déplacements à vélo d'ici 2024, année olympique
- Augmenter de 20% le nombre de déplacements en transports en commun
- Fluidifier le trafic routier par la création de nouvelles liaisons
- Soutenir des modes de déplacement moins polluants : vélo avec l'extension du réseau de pistes cyclables, bus avec des couloirs en site propre
- Accompagner la réalisation de la Végétale (ex Tégéval), liaison verte destinée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes
- Accompagner le projet de téléphérique urbain

### >>> Action 6

Structurer la filière santé sur les thématiques santé, environnement et qualité de l'air



GPSEA a développé et structuré sa filière santé, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la santé du Territoire et accompagne les projets de chacun (obtention de financements, développement de la recherche fondamentale...). GPSEA compte pour partenaires : le Centre hospitalier universitaire (CHU) Henri Mondor (AP-HP), le Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC), l'Établissement Français du Sang, l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), le pôle de compétitivité en santé Medicen Paris Region dont GPSEA est membre depuis 3 ans et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

En lien avec ses partenaires, la filière s'est plus spécifiquement structurée autour des enjeux de santé urbaine, c'est à dire de l'impact des modes de vie urbains sur la santé physique et psychique des habitants. Des sujets aussi variés que la qualité de l'air, le sport-santé, l'aménagement durable ou les mutations contemporaines du travail et leurs conséquences sont abordés et soutenus, en plus des projets Medtech/Biotech.

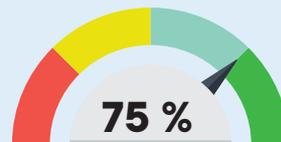
GPSEA s'est fixé pour objectif de favoriser les mises en relation et les coopérations entre acteurs. Si les Jeudis de la santé lancés en 2022 n'ont pas pu se dérouler en 2023 à cause d'une vacance de poste jusqu'en septembre, ils reprendront dès 2024. Des mises en relation ont tout de même été opérées. Ainsi, Matrice Lab, start-up hébergée dans la pépinière Bio&D, a conforté son implantation sur le territoire grâce à la solution immobilière proposée par Oxyprotéomics et apportée par les équipes développement économique. L'incubateur La Dynamo accueille Eden Co&Dey, jeune société spécialisée dans les systèmes de

prélèvement et de surveillance des polluants particuliers émis dans l'air par les installations industrielles. Son arrivée vient illustrer la stratégie Santé urbaine de GPSEA.

GPSEA a travaillé également à mettre en valeur l'écosystème santé avec Choose Paris Région à travers la réalisation d'un document de marketing territorial (en anglais). Une visite de l'IMRB a été organisée avec le Vice-Président pour renforcer les liens UPEC/INSERM/GPSEA. Enfin, le lancement du réseau Techsanté a permis à GPSEA de co-animer une table-ronde sur les partenariats publics-privés.

### >>> Actions 7 et 8

Favoriser les déplacements actifs (vélo et marche) et favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels



GPSEA œuvre déjà au développement des réseaux de bus desservant le Territoire. Il encourage les projets d'allongement et de création de lignes ainsi que la mise en service de véhicules supplémentaires pour répondre à une fréquentation accrue. Il prévoit d'expérimenter au moins une ligne de navettes autonomes d'ici 2026. Il contribue à la conversion énergétique des flottes de bus par l'aménagement de structures d'approvisionnement en énergies propres sur le territoire : conversion du dépôt-bus de Limeil-Brévannes au biogaz depuis 2021, construction du dépôt-bus de Noiseau au biogaz à horizon 2026, avec également à terme l'expérimentation d'une station de distribution d'hydrogène.

Le Territoire participe également, dans le cadre d'une convention partenariale avec Île-de-France Mobilités, au financement du réseau de bus Marne et Seine à hauteur d'environ 2,2 millions d'euros annuels, en vue d'une part, d'assurer la qualité de service rendu aux plus de 4 millions de voyageurs transportés annuellement sur les lignes de bus traversant le territoire, d'autre part, d'étoffer cette offre bus et la desserte de l'ensemble des communes membres. **L'amélioration tant quantitative que qualitative, et ceci à court terme comme à moyen terme, fait partie des priorités. À cette fin, un courrier du Président adressé à Ile-de-France Mobilités a engagé des négociations en fin d'année 2023.**

Dans le cadre de la mise en concurrence et de la modernisation du réseau de bus de moyenne et grande couronne menée par Ile-de-France Mobilités, Transdev a été désigné le 7 décembre 2022 pour l'exploitation du nouveau contrat comptant désormais 26 lignes de bus et le futur Câble C1, à sa mise en service. Ce contrat de délégation de service a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2023 pour une durée de 6 ans.

GPSEA a piloté les études de restructuration des Eco-stations de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-Bonneuil et viendra superviser les travaux. **À Boissy-Saint-Léger, les marchés de travaux VRD/génie civil/auvent/espaces verts/éclairage public ont été notifiés** et le démarrage est prévu en février 2024. À Sucy-en-Brie, le début est programmé au 2<sup>nd</sup> semestre 2024 pour une livraison prévisionnelle en 2026. L'objectif poursuivi est de les convertir en « écostations bus », plus intermodales et intégrées dans la ville.

**GPSEA accompagne l'implantation de moyens de transport structurants innovants, plus propres et moins consommateurs d'énergie :**

- Le Grand Paris Express est une rocade de type « métro » composée de trois tronçons, dont la ligne 15 sud de 33 km qui impacte notre territoire. La ligne 15 sud reliera 16 gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs en 35 minutes. Elle améliorera l'accessibilité aux grands équipements régionaux comme l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, le Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine, l'hôpital Henri Mondor à Créteil. Sa mise en service est prévue fin 2025.
- Le Câble C1 est un projet de téléphérique urbain accessible aux personnes à mobilité réduite de 4,5 km environ reliant Créteil à Villeneuve-Saint-Georges en 17 minutes, en desservant les villes de Valenton et de Limeil-Brévannes. Il améliorera l'accès au réseau de transport francilien, le terminus « Pointe du lac » du téléphérique C1 étant aussi le terminus de la ligne 8 du Métro. En 2023, les travaux ont débuté et le nom des stations dévoilés. La mise en service est prévue fin 2025.
- Les projets bus :
  - liaison "bus" entre Créteil-l'Echat et Brie-Comte-Robert sur l'axe RD19
  - projet Altival dont la première phase prévoit des aménagements en site propre de la station RER Noisy-Grand-Mont d'Est à Chennevières, facilitant la liaison Nord-Sud à l'est du Val-de-Marne
  - projet Est-TVM, qui a vocation à relier l'est du Val-de-Marne à la ligne structurante, le Trans Val-de-Marne (TVM)
  - la création d'une liaison entre Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne et Orly en passant par Limeil-Brévannes
  - le projet de Traversée Nord avec le franchissement de la Seine et des voies ferrées du RER D en créant une liaison Est-Ouest reliant Vitry-sur-Seine à Créteil en passant par Alfortville. Ce pont doit aussi accueillir une piste cyclable, un cheminement piéton, deux voies automobiles et un axe pour le bus en site propre

**Par ailleurs, la mise en service de la station de production et de distribution d'hydrogène dédiée à la mobilité à Créteil est attendue pour mars 2025, des difficultés l'ayant repoussée mais l'engagement de Suez a été confirmé par courrier.**

**Le conseil de territoire a approuvé le Plan Local de Mobilités en conseil de territoire en octobre 2022.** Elaboré à partir d'un diagnostic précis et d'un programme d'actions sur 5 ans, celui-ci constitue un document-cadre pour la structuration de tous les modes de déplacements : la circulation des piétons, des vélos et des automobiles ; le stationnement ; les transports collectifs le transport et la livraison des marchandises.

6 grandes actions ont été retenues dans le plan local de mobilités :

- **Action 1** : Hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification. L'objectif est de définir la hiérarchisation des voiries et régir des principes d'aménagements selon le niveau de la voie en tenant compte d'une approche multimodale du réseau et en veillant à limiter la place de la voiture.
- **Action 2** : Affirmer la pratique des modes actifs. Il s'agit de conforter l'usage de la marche et encourager la pratique cyclable en fixant des priorités d'aménagements et des actions d'accompagnements.
- **Action 3** : Rendre les transports en commun plus attractifs. Il s'agit de poursuivre l'amélioration des pôles d'échange tout en rendant le réseau de bus plus compétitif.
- **Action 4** : Gérer le stationnement. L'objectif principal est de régler, harmoniser, optimiser, contrôler le stationnement sur le territoire.
- **Action 5** : Améliorer le transport et la livraison des marchandises. L'objectif est de lancer des expérimentations de livraisons/transports propres et améliorer le fonctionnement des livraisons.
- **Action 6** : Communiquer, sensibiliser, observer. Il s'agit de mener des actions pour promouvoir les modes alternatifs à la voiture et suivre la mise en œuvre du PLD.

Un travail de concertation avec les villes et les autres acteurs est en cours pour décliner et détailler ces actions.

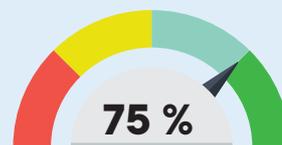
**GPSEA a également adopté en décembre 2021 son plan vélo**, partie intégrante du plan local de mobilité. Le plan d'actions intégré au PLM porte sur le développement d'aménagements cyclables et de services vélo, et le déploiement de dispositifs de stationnement. Les objectifs à terme sont ambitieux :

- 202 km de routes cyclables créées ou réaménagées, identifiées comme structurantes à l'échelle du Territoire ;
- 5 000 places supplémentaires de stationnement vélo positionnées notamment autour des pôles structurants de GPSEA (équipements publics, culturels, sportifs...) et à proximité des gares ;
- 100% des travaux de reprise de voirie territoriale prenant en compte la cyclabilité de l'axe (confort, sécurité, fluidité).

**Le premier plan triennal des aménagements cyclables sur les voiries territoriales a été approuvé au conseil de territoire d'avril 2023** : il va permettre la mise en œuvre opérationnelle des premiers travaux figurant au plan vélo. L'un des objectifs poursuivis est de mailler les communes du territoire d'itinéraires cyclables sécurisés et de qualité. 30 projets de pistes cyclables, voies vertes, chaussées à voie centrale banalisée, zones de rencontre, feront l'objet de travaux et d'études préalables dans les 3 ans à venir. En 2023, plusieurs projets ont été engagés (boulevard Léon Révillon à Boissy-Saint-Léger, rue de la Fontaine à Sucy-en-Brie, passerelle de la Pie à Créteil).

### >>> Action 9

Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne



Cette action concerne la réalisation d'une nouvelle desserte du Port de Bonneuil, alliant objectifs économiques et environnementaux. Le projet consiste à prolonger la RN 406 sur 2 km entre l'échangeur RN19-RN406 à Bonneuil-sur-Marne et le sud-est du Port et d'aménager 2 points d'entrée supplémentaires.

Cette réalisation devrait entraîner une diminution du trafic routier sur la RD10 (- 900 poids lourds/jour), sur la RD130 (-600 poids lourds/jour), de la circulation dans Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-en-Brie et participer au développement du transport multimodal. Les riverains bénéficieront de baisses des nuisances sonores et d'amélioration de la qualité de l'air.

Sur le plan économique, la desserte vise à faciliter le développement des entreprises du territoire, notamment des zones d'activité et industrielle alentour et la dynamisation de l'activité du Port de Bonneuil, plateforme multimodale, 1<sup>er</sup> port ferré et 2<sup>e</sup> port fluvial d'Île-de-France.

Les premiers travaux ont commencé et une phase d'étude complémentaire est en cours. Le montant du budget s'est élevé à 77,2 millions d'euros, auquel GPSEA a contribué à hauteur de 4,5 millions d'euros dans le cadre d'une convention de financement pluriannuelle. Des aléas divers et des coûts supplémentaires sont venus retarder les travaux et décaler la livraison initialement prévue en 2024 à horizon 2028. **Un comité de pilotage s'est tenu le 12 décembre 2023 avec pour objectif de finaliser le tour de table permettant de boucler le financement du projet. GPSEA a alors acté le versement de sa participation supplémentaire de l'ordre de 2,3 millions d'euros.**

## >>> Action 10

Accompagner l'élaboration des plans de mobilité interentreprises



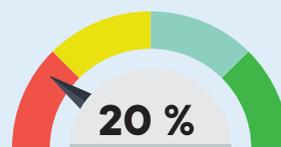
Les plans de mobilité favorisent des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. À titre expérimental, le Territoire accompagne l'élaboration du plan de mobilité inter-entreprises du Port de de Bonneuil-sur-Marne. Un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) vise d'une part à améliorer les conditions de l'ensemble des déplacements des salariés et de toute personne fréquentant la zone d'activités (prestataires, fournisseurs, clients, visiteurs, etc.) et d'autre part à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle pour l'ensemble des usagers, dans une perspective de développement durable. Les démarches inter-entreprises permettent de mutualiser les moyens, d'agir à une échelle plus pertinente sur la question des déplacements et de faire travailler ensemble les entreprises et les organismes gestionnaires des transports.

Ainsi, le Territoire, en groupement avec le Port de Bonneuil, a démarré une étude en juin 2021, destinée à proposer des solutions de mobilité durable. Celle-ci comporte :

- La réalisation d'un diagnostic, comprenant un état des lieux ainsi qu'une réflexion prospective et d'évaluation des enjeux du secteur. Le résultat a été présenté lors de la fête de la mobilité, en septembre 2022 et à laquelle étaient conviées les entreprises du port.
- **La réalisation, à l'aune des conclusions du diagnostic, d'un plan d'actions phasé, finalisé et soumis à l'approbation des partenaires en septembre 2023.** Parmi l'ensemble des actions identifiées, 5 fiches actions ont été retenues prioritaires par leur impact et leur caractère opérationnel à court terme, des pilotes ont été identifiés pour chacune d'entre elles : proposer un kit de communication sur les solutions de mobilité existantes sur le Port aux nouvelles entreprises, valoriser le covoiturage, intégrer les besoins des salariés aux démarches complémentaires d'aménagements cyclables en cours ou à venir, proposer une solution du dernier kilomètre (location longue durée de VAE et stationnements sécurisés près des gares), organiser une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (opérateurs, AOM...) pour porter des demandes d'amélioration de l'offre bus.

## >>> Action 11

Lutter contre la pollution sonore



Le bruit est estimé comme une des principales sources de pollution pour la population avec des conséquences en terme sanitaire.

Le bruit affecte également la biodiversité, en particulier les espèces qui utilisent les sons pour se déplacer et communiquer. La Métropole du Grand Paris est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores de l'environnement. Un bilan à mi-parcours du PPBE a été présenté en septembre 2023, ainsi que les nouvelles cartes stratégiques du bruit approuvées en 2023.

GPSEA souhaite, en lien avec les autres partenaires, protéger la population face au bruit, le Conseil territorial a ainsi formulé des vœux en ce sens en 2021, et poursuivra son engagement à l'avenir.



7/7

LACHAL

ibis HOTEL

BUS

Corridors via Oberlin, 100

La radio positive! airzen radio 9252 GC-807-JD

LE SYSTÈME À CAPSULE SANS CAFEINE coffee@



Sucy-en-Brie

# CLIMAT

# 3. CLIMAT

## A) AMÉNAGEONS UN TERRITOIRE DURABLE

Les politiques d'aménagement constituent un levier incontournable pour végétaliser le territoire, le rendre plus respirable et agréable à vivre.

**GPSEA a pour ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent à la diversité des paysages, des pratiques quotidiennes et des besoins des habitants.**

Des îlots de fraîcheur en milieu urbain à la valorisation paysagère des espaces naturels et boisés ou encore à la préservation des lisières entre ville et campagne, GPSEA souhaite développer des réponses spatiales et géographiques à des enjeux environnementaux, tout en offrant aux habitants des équipements qui répondent à leurs besoins dans un cadre de vie apaisé.

GPSEA a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en 2021. Ce document vise à encadrer les projets d'aménagements des 16 villes pour assurer un développement cohérent et maîtrisé, dans le respect des identités communales, et en tenant compte des grands enjeux d'aujourd'hui et de demain, en particulier de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique portés par le PCAET.

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été validé en Conseil des Maires en juin 2023, présenté en réunion publique en septembre 2023 et fait l'objet d'un débat devant les conseils municipaux et le conseil de territoire en décembre 2023. Les axes qui structurent ce PADD reprennent les ambitions du PCAET.**

### >>> Action 12

Faire du projet d'agro-quartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire



Depuis 2018, GPSEA, en lien avec la ville de Noiseau, développe un agro-quartier de haute qualité environnementale. En 2021, la société publique locale d'aménagement Avenir Développement a été désignée aménageur de la ZAC. Le dossier de création de la ZAC a été approuvé par le conseil de territoire en juin 2023. **La concertation autour du projet auprès des habitants se poursuit avec la tenue d'une réunion publique le 12 décembre 2023 et l'organisation d'ateliers thématiques qui se tiendront au cours du premier semestre 2024.**

Situé sur une ancienne friche industrielle de France Télécom, le projet prévoit :

- La création d'un quartier d'habitat d'environ 327 logements et d'une résidence senior sociale d'environ 90 logements (environ 28 000 m<sup>2</sup> SDP) sur 4,8 ha
- Le développement d'une zone d'activités agro-économiques incluant le bâtiment dit « Le Château » (environ 20 000 m<sup>2</sup> SDP) sur 6,7 ha
- L'implantation d'un dépôt bus, porté par Ile-de-France Mobilités (IDFM), doté d'une station hydrogène (environ 7 000 m<sup>2</sup> SDP) sur 3,6 ha
- La création d'une ferme agroécologique sur 3,5 ha permettant de développer des espaces de culture tournés vers le maraîchage et un point de vente direct ou en ligne.

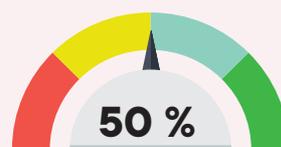
La programmation du futur quartier tient compte des conclusions des études environnementales menées entre 2020 et 2022 et le projet a reçu en 2022 un avis favorable de la CIPENAF.



L'agro-quartier de Noiseau constitue un projet urbain innovant, respectant un équilibre entre développement et durabilité. Il a vocation à constituer un modèle pour les futurs projets urbains du Territoire.

### >>> Action 13

Etablir une charte d'aménagement durable du territoire



Pour une cohérence dans les actions menées sur le territoire, entre les zones d'activités économiques et les programmes de renouvellement urbain, GPSEA souhaite proposer aux aménageurs une charte d'aménagement et de construction durables du Territoire. Celle-ci imposera des contraintes de la conception et la réalisation d'un projet, telles que l'exigence de normes environnementales, tant dans le choix des matériaux et des procédés d'aménagement que dans la conduite des chantiers, jusqu'à l'évaluation dans la durée, à un niveau technique et citoyen. Cette charte se veut être une déclinaison opérationnelle à l'échelle des opérations d'aménagement du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont l'élaboration est en cours. Le projet a été présenté aux communes du Territoire fin 2021. La désignation d'un bureau d'études chargé d'accompagner le territoire dans son élaboration doit intervenir début 2023 pour un lancement effectif dans la foulée.

Le projet avait été présenté aux communes fin 2021. **La désignation d'un bureau d'études chargé d'accompagner le territoire dans son élaboration est intervenue au 1er semestre 2023.** Des ateliers thématiques se sont tenus tout au long du 2<sup>nd</sup> semestre 2023 avec l'ensemble des partenaires (villes, aménageurs, institutionnels...) pour élaborer le projet de manière collective.

### >>> Action 14

Lutter contre la pollution visuelle



GPSEA a élaboré son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui a été définitivement adopté en juin 2022, après une phase de diagnostic en 2019 et la concertation avec les communes en 2020. Il porte sur l'ensemble des règles relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes. Ces règles sont volontaristes en appliquant notamment des possibilités données par la loi Climat et Résilience. Ainsi, les publicités lumineuses et numériques doivent être éteintes entre 23h et 7h, et sont interdites dans bon nombre de zone, en dehors des grandes zones commerciales. Bien que la compétence police de la publicité puisse être transférée des communes à l'EPCI en charge du RLPi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le choix a été fait d'y renoncer et de laisser cette compétence aux communes. Celles-ci conservent également l'instruction des dossiers de pose.

## B) L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Le 1<sup>er</sup> risque naturel auquel est exposé le Territoire est l'inondation par débordement ou crue du fait de sa situation géographique entre la Marne et la Seine, de la présence de l'Yerres et de son niveau d'artificialisation (48% des surfaces de GPSEA sont imperméabilisées).

Afin d'éviter les conflits d'usages, de garantir une qualité de l'eau conforme à la réglementation et de préserver l'intégrité des ressources et des milieux, l'enjeu pour GPSEA est d'augmenter la capacité d'infiltration naturelle de l'eau, de rendre l'eau qualitative et d'en réduire le gaspillage par une meilleure gestion du réseau d'assainissement, pour laquelle GPSEA consacre 15 millions d'euros par an, et par une optimisation des réseaux d'eau potable.

Les objectifs poursuivis par l'EPT en matière d'eau et d'assainissement, domaines dans lequel il exerce sa compétence, sont ambitieux :

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux crues et aux inondations
- Limiter le ruissellement et s'adapter au risque d'inondation par déversement
- Favoriser l'alimentation des nappes souterraines
- Contribuer à la reconquête des zones de baignade dans la Marne
- Optimiser la consommation d'eau potable
- Limiter les pertes d'eau dans le réseau, lors du transport et de la distribution
- Augmenter les mises en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement
- Lutter contre les pollutions diffuses

## >>> Action 15

Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement



Pour protéger les habitants, GPSEA participe avec la Métropole du Grand Paris à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement.

GPSEA a pour but d'élaborer son Schéma Directeur Assainissement couvrant l'ensemble de son territoire (hors SYaGE), l'objectif est notamment de modéliser l'impact des réseaux d'assainissement sur les zones à risque d'inondation. Pour y aboutir d'ici 2026, une convention de groupement de commandes avec le Département du Val-de-Marne a été signée, ce qui va permettre d'intégrer dans la réflexion les réseaux territoriaux et départementaux.

**En 2023, le groupe de travail finances a été missionné par l'exécutif de GPSEA pour élaborer des propositions d'évolution du modèle économique de l'assainissement, qui repose sur un budget annexe financé par redevance, afin d'augmenter les moyens dédiés à l'assainissement et de financer un schéma directeur transitoire dans l'attente du schéma directeur définitif. Les arbitrages seront rendus au moment du vote du budget 2024.**

Enfin, dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, GPSEA préconise la gestion des eaux pluviales à la parcelle, avec pour objectif de limiter le ruissellement et les impacts sur les secteurs déjà vulnérables aux inondations. Cette position sera intégrée au futur PLUi.

## >>> Action 16

Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024

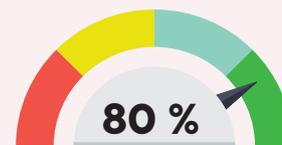


GPSEA travaille avec les autres collectivités concernées à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine, en vue notamment des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Cela passe par la bonne séparation des eaux usées et pluviales, la mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif et la suppression des pollutions arrivant au milieu naturel. GPSEA, gestionnaire de 942,5 km de réseaux d'assainissement, a ainsi investi plus de 17,9 millions d'euros depuis sa création pour la reconquête de la baignade en Seine et Marne. 3 000 enquêtes de conformités sont réalisées en moyenne par an.

GPSEA assure également une politique de communication et de sensibilisation soutenue auprès de ses habitants : à travers l'édition d'un guide adressé par courrier aux habitants des secteurs les plus concernés par les non-conformités, et par sa participation aux comités de quartier, réunions publiques etc... Un objectif : inciter à la réalisation des travaux de mise en conformité sur les branchements privés ! **En 2023, pour accélérer encore cette dynamique, GPSEA a décidé de redistribuer l'aide financière supplémentaire octroyée par la Ville de Paris aux ménages (500€ pour une maison individuelle, 50€ par équivalent-habitant pour un immeuble),** l'objectif étant de réduire le reste à charge des particuliers dans le cadre de mise en conformité des branchements privatifs. **En collaboration avec les communes du territoire et dans un souci d'exemplarité, GPSEA a également engagé les démarches pour la mise en conformité des bâtiments publics.**

## >>> Action 17

Optimiser la gestion de l'eau potable



Pour améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau, GPSEA optimise la gestion de l'eau potable. Des objectifs d'amélioration du rendement des réseaux sont systématiquement intégrés au cahier des charges lors des renouvellements des contrats de concession des services publics d'eau potable. Les rendements prescrits sont au-dessus du rendement « grenelle », à savoir supérieur à 85%. Améliorer les rendements et les indices linéaires de perte passe également par un suivi de ces performances au niveau de la commune. Au fur et à mesure du renouvellement des contrats, GPSEA réalise une sectorisation du réseau d'eau potable par commune, met en place des objectifs chiffrés en matière de renouvellement des canalisations. Ainsi, en 2022, le rendement du réseau d'eau potable était de 94% à Créteil et 93% à Limeil-Brévannes, et respectivement 758 mètres linéaires (ml) et 365 ml de canalisations ont été renouvelées sur ces deux communes. Des exigences de recherches des fuites et leurs résorptions sont également imposés

dans le cahier des charges des concessionnaires d'eau potable, tout comme la mise en place d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

GPSEA affiche également dans les cahiers des charges des concessionnaires son objectif de baisse du prix de l'eau afin de rendre du pouvoir d'achat aux usagers. Cette baisse du prix de l'eau tout en gardant un niveau d'investissement élevé et une amélioration des performances des réseaux, passe par des propositions d'ingénieries tarifaires innovantes :

- Des tarifications progressives en fonction des tranches de consommation (avec des tarifs bas pour les premières tranches)
- La mise en place de la tarification à l'unité de logement, permettant de faire bénéficier des tarifs les plus bas sur un volume de consommation élargi.

Ainsi, la tarification multi-habitat a d'ores et déjà été mise en place à Créteil et à Bonneuil-sur-Marne et est intégrée aux cahiers des charges des contrats en cours de renouvellement sur les communes de Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie.

**En 2023, le contrat de concession de distribution d'eau potable de Périgny-sur-Yerres a été notifiée pour un démarrage au début 2024 portant à 8 le nombre total de contrats d'eau potable renouvelées par GPSEA. Les procédures de renouvellement des marchés de concession des services publics d'eau potable sont lancées pour Boissy-Saint-Léger. En 2024, cela sera au tour de Sucy-en-Brie achevant ainsi la reprise de l'ensemble des contrats avec de hautes exigences de performance.** La renégociation permet une baisse du prix de l'eau allant jusqu'à 50%, les factures des usagers intégrant également le prix de l'assainissement et les contributions aux organismes.

**Le détail de ces actions est à retrouver dans les rapports annuels relatifs à l'eau et l'assainissement, disponibles sur [sudestavenir.fr](http://sudestavenir.fr)**

## C) GPSEA, POUMON VERT DE LA MÉTROPOLE

**GPSEA est le poumon de la métropole.** Avec 40% d'espaces naturels, forestiers et agricoles sur son territoire, il possède près de la moitié des espaces naturels métropolitains.

L'EPT a pour ambition de développer la biodiversité présente sur le territoire, mieux faire connaître et valoriser les espaces naturels et valoriser son Centre de production florale et arboricole à travers des actions adaptées. Dans les communes denses et plus urbanisées, il souhaite affirmer plus fortement la place du végétal et de l'agriculture urbaine.

### >>> Action 18

Affirmer la place du végétal en ville



GPSEA souhaite renforcer la végétalisation des centres urbains, afin de réduire la température d'une part et de capter le dioxyde de carbone (CO2) d'autre part. En s'appuyant sur l'expertise du CAUE, il proposera une stratégie de verdissement de la ville, en fonction des caractéristiques du territoire et des potentialités du Centre de production horticole, tant pour des projets éphémères que des projets permanents.

Des projets de végétalisation temporaire ont été accompagnés par GPSEA en 2021 et un appel à projets « Renaissance végétale » a été lancé en 2022. **En 2023, plusieurs sites territoriaux ont été examinés lors de visites pour identifier quel projet pourrait être développé, seul un site pourrait se prêter à de futures installations.** Toutefois, cette action pourrait être redéfinie en 2024 pour être plus opérationnelle.

### >>> Action 19

Se réapproprier le Massif de l'Arc boisé



Le Massif de l'Arc boisé, ensemble forestier de 3 030 hectares dont 68% sont sur GPSEA, abrite un écosystème riche et diversifié. Il est classé en « forêt de protection » depuis 2016.

Depuis 2022, GPSEA est partenaire de la 4<sup>e</sup> Charte de l'Arc Boisé (2021-2025) animée par le Département du Val-de-Marne. GPSEA participe au Bureau ainsi qu'au Comité partenarial et copilote deux groupes de travail.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité et du tourisme local, **GPSEA a adopté un plan opérationnel spécifique**

**en Conseil de Territoire le 15 février 2023.** 10 actions ont été retenues dans la stratégie territoriale pour améliorer l'accueil, l'attractivité et valoriser le Massif de l'Arc Boisé, parmi lesquelles :

- La collecte des déchets sur le Massif
- La sensibilisation des publics et la prévention des risques en forêt
- Faciliter l'accès au Massif par des voies de circulations douces
- Mieux connaître la filière bois

**À l'automne 2023, les premières actions ont démarré avec les partenaires locaux comme le Département, Ile-de-France Nature, l'ONF, l'éducation nationale, les associations culturelles, naturalistes et sportives.** Ces dernières seraient amenées à réaliser des inventaires ciblés, à participer à des événements ou encore à devenir des relais de communication, après avoir participé à l'élaboration d'une communication adaptée.

### >>> Action 20

Protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique des terres



GPSEA a engagé un travail d'étude et de connaissance de sa faune et de sa flore pour identifier les zones à protéger et préciser les différentes trames (vertes, bleues, noires) du territoire. **Les inventaires bibliographiques et terrain ont été achevés en 2023 et le portrait est en cours de finalisation. Des enjeux ont été identifiés :**

- Améliorer la connaissance sur la biodiversité et la partager avec le plus grand nombre
- Intégrer les enjeux de biodiversité dans les politiques du territoire
- Protéger les secteurs à enjeux écologiques de manière partenariale avec les acteurs du territoire

Le plan d'actions est en cours de construction avec les différents partenaires : élus, services de GPSEA, villes, associations. Outre le plan d'actions propre à l'Atlas de la biodiversité, ces travaux viendront enrichir le PLUi ainsi que la Charte d'aménagement en cours d'élaboration, notamment les trames à préserver ou à recréer.

### >>> Action 21

Réhabiliter le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard

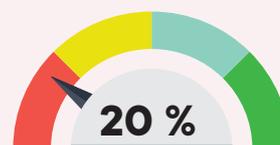


Le Sentier d'interprétation du Plateau briard constitue l'un des itinéraires de découverte le plus exemplaire sur le territoire. Traversant des zones horticoles et maraîchères, il permet de sensibiliser les promeneurs à la richesse naturelle, culturelle, patrimoniale, faunistique et floristique du Domaine agricole de Saint-Leu. D'un total de 10 km, il comporte une partie naturelle à Périgny-sur-Yerres (petite boucle de 3 km) et une partie urbaine à Mandres-les-Roses. Son entrée se situe dans le parc de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres, qui fait l'objet de travaux actuellement. Il est en lien avec la Végétale (ex Tégéval), voie verte sur 20 km reliant Créteil à Santeny.

L'EPT a souhaité disposer d'un projet complet et global de travaux et de valorisation. Il a confié une étude à un bureau d'études spécialisé. Après un diagnostic du Sentier, des propositions de travaux et de valorisation ont été faites et le projet d'aménagement a été validé en 2022. En 2021, les travaux de sécurisation ont été menés. L'entretien annuel est réalisé par l'ESAT de Rosebrie. Les coûts des travaux nécessitent la recherche de financements complémentaires actuellement en cours pour passer en phase travaux.

### >>> Action 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses



Le Centre de production a obtenu la certification « Plante Bleue » de niveau 1 en septembre 2021 et poursuit la volonté d'obtenir le niveau 2 dans un objectif d'exemplarité de la filière. Rappelons que sur un site d'environ 9,3 ha, 1,6 ha de serres permettent de produire 300 000 plantes saisonnières, 15 000 plantes vivaces, plus de 6 000 chrysanthèmes, et en complément 1 138 mobiliers de fleurissement urbain y sont mis en culture. Toutefois, ces chiffres varient selon les demandes exprimées par les villes : des

échanges réguliers et des réunions plénières permettent de s'accorder sur les quantités et les variétés annuelles et bisannuelles à mettre en production. Les végétaux produits, localement et soumis aux aléas climatiques de 2023, sont de qualité et ont permis à nombre de communes de maintenir leur label Conseil National des Villes et Villages Fleuris de France. Les communes bénéficiaires du service disposent gratuitement de l'utilisation du site à des fins pédagogiques ou pour les besoins de leurs administrations ainsi que du prêt de végétaux pour certaines manifestations.

Le site propose également un potager, un rucher, une collection de cactées, une orangerie... Une démonstration de son savoir faire et de ses talents est faite chaque année lors de la manifestation « Parcs et Jardins en fête » à Créteil, qui attire 6 000 visiteurs en 3 jours, avec des ateliers et des visites in situ organisées.

Engagé, le Centre cherche à mettre en place des procédés à la fois pour garantir une démarche écoresponsable et développer des projets expérimentaux. Il a aussi à cœur de valoriser les métiers de l'horticulture, un secteur en tension de recrutement. **Les premières portes ouvertes des métiers, qui ont été organisées les 9 et 10 juin 2023, ont attiré plus de 160 visiteurs. La prochaine édition se tiendra les vendredi 26 et samedi 27 avril 2024** afin de mieux tenir compte du calendrier scolaire.

## Autres actions en faveur de la nature et de l'environnement

Le Département du Val-de-Marne déploie son plan « 50 000 arbres ». Ce plan vise à lutter contre le changement climatique grâce aux capacités de captation du carbone des arbres, à développer la biodiversité, à créer des zones de fraîcheur en situation urbaine tout en améliorant le cadre de vie des habitants. GPSEA a candidaté pour deux projets qui ont été retenus :

- l'éco-station bus de Boissy-Saint-Léger (517 arbres et arbustes) : un jardin central sera créé pour végétaliser la gare, qui sera elle-même totalement réaménagée, et permettra ainsi de créer un îlot de fraîcheur dans un contexte très minéral et offrira un espace de nature aux usagers de l'éco-station ;
- le sentier d'interprétation agricole (991 arbres et arbustes) : tour « gourmand », « parfumé » et « historique », le sentier sera caractérisé en neuf séquences et trois ambiances grâce à des essences choisies pour créer ce parcours pédagogique. L'entretien facile et la robustesse des essences ont fait l'objet d'une attention particulière.

### Destination micro-aventures

Pour offrir à ses habitants et à ceux de la Région

des espaces de respiration et d'évasion, GPSEA met en avant ses atouts, des lieux exemplaires qui méritent le détour, même en transport en commun, pour découvrir la faune et la flore.

Plus d'info : <https://sudestavenir.fr/votre-quotidien/vos-loisirs-dans-le-territoire/une-ville-une-decouverte/>

Et pourquoi pas bivouaquer ? « L'échappée végétale » a été co-organisée les 30 septembre et 1er octobre par le Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne (CDT94), le Comité Départemental de la Randonnée pédestre du Val-de-Marne, des associations et le Département du Val-de-Marne, une manifestation qui célèbre l'avancée des travaux du sentier, ponctuée d'interventions autour de l'urbanisme, de l'eau ou encore de la gestion des forêts.

La Végétale, voie verte de 20 km, traverse 7 villes du Territoire sur 16. En 2023, de nouveaux aménagements ont eu lieu à Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses et Santeny pour résorber les discontinuités du parcours et connecter la Végétale au chemin des Roses, autre voie verte, et au futur Câble C1.





Boissyclerie

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

# 4. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

## A) APPUYONS LA TRANSITION DES ENTREPRISES VERS DES PRATIQUES PLUS DURABLES

**Face au défi climatique, les entreprises doivent entamer leur transition vers un modèle plus durable.**

GPSEA souhaite les accompagner et valoriser celles qui se sont déjà engagées. GPSEA entend également utiliser le levier de la commande publique pour encourager les offres et services responsables socialement.

**Pour ce faire, GPSEA a pour ambitions de :**

- Accompagner les entreprises dans leur démarche de labellisation et leur Responsabilité Sociale et Environnementale
- Inclure dans la charte des achats responsables une pondération favorable aux entreprises détentrices d'un label reconnaissant leur engagement environnemental ou sociétal
- Développer une stratégie territoriale intégrée sur les activités logistiques

### >>> Action 23

Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable



GPSEA encourage les entreprises du territoire à s'engager dans un modèle plus durable. Aussi, il soutient depuis quelques années le label RSE mis en place par le CECAP (Club d'entreprises) qui récompense les acteurs économiques engagés dans des actions relevant du développement durable.

**Afin de faire évoluer son soutien aux démarches RSE des entreprises, GPSEA s'est associé en 2023 avec AFNOR Compétences pour proposer un nouveau parcours d'accompagnement RSE, complémentaire à celui porté par le CECAP, permettant de conduire d'une part à un label certifié et, d'autre part, élargissant le soutien à la démarche RSE à un plus grand nombre d'entreprises, principalement auprès des PME issues des secteurs de la production industrielle, du bâtiment et des services.**

Sous forme d'ateliers collectifs pendant 6 mois, l'objectif de cet accompagnement est de fournir, dans une approche progressive fonctionnant par étape, une méthode et des outils pour aider les entreprises à structurer leurs initiatives et les préparer à terme à l'obtention d'une labellisation RSE certifiée et reconnue de leur choix.

Après avoir candidaté, 14 entreprises ont été sélectionnées pour suivre cet accompagnement en 2023.

### >>> Action 24

Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le territoire



Depuis la signature du pacte pour une logistique métropolitaine en 2018, GPSEA a participé aux groupes de travail de la MGP. L'objectif est de construire une stratégie commune à l'échelle métropolitaine pour améliorer la qualité de vie des habitants, que ce soit en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des nuisances sonores ou de fluidification des déplacements. Suite à ces ateliers métropolitains, quatre axes principaux ont été définis et déclinés en 12 mesures. GPSEA s'est engagé pour la participation à la définition et / ou la mise en œuvre de 9 mesures. La collaboration avec la Métropole du Grand Paris, notamment sur le fluvial et l'accès facilité aux règlements municipaux pour les livraisons, se poursuit.

De même, le plan local de mobilité, approuvé en octobre 2022, prévoit un volet d'actions spécifiques sur le sujet de la logistique.

En parallèle, l'approche de la logistique en tant que potentiel de développement économique et soutien aux filières a fait l'objet de premières avancées, avant qu'une étude ne soit lancée. **Ainsi, un atelier « La logistique sur la chaîne de valeur alimentaire » a rassemblé experts du sujets et dirigeants d'entreprises autour du pôle de compétitivité Vitagora et de GPSEA sur l'enjeu du dernier km en Ile-de-France, les avantages de la multimodalité ou encore la mutualisation. GPSEA a aussi soutenu à travers son AAP ESS la phase d'étude et d'expérimentation réalisée par la coopérative « Les amis de la Cour Cycllette » dans l'objectif de mettre en place un Espace de Logistique Urbain et ainsi de substituer des flux de camions par des vélos triporteurs pour acheminer les marchandises à destination des épiceries sociales.**

## Ces entreprises qui ont intégré le fleuve dans leur stratégie logistique

Entreprise espagnole, Bamesa est l'un des leaders mondiaux du travail de produits sidérurgiques. Elle fait partie de la filière de valorisation des métaux fortement implantée sur le port de Bonneuil-sur-Marne. Son site de Bonneuil-sur-Marne, qui compte 125 salariés, reçoit 80% des bobines d'acier qu'elle transforme par voie d'eau. L'usine traite 1 000 tonnes d'acier par jour, soit l'équivalent d'une Tour Eiffel tous les 7 jours.

L'usine de Weber Saint-Gobain, spécialisée dans la fabrication de mortiers industriels, est fortement mobilisée pour la maîtrise de son impact environnemental et bénéficie de la certification ISO

14 001. Son implantation sur le Port de Bonneuil lui permet de recevoir 45 000 tonnes de sable par an par péniche et d'assurer une partie de la distribution de ses produits par voie d'eau vers le cœur de l'agglomération parisienne, notamment grâce à un partenariat avec l'enseigne Point P.

France Boissons, acteur majeur de la distribution de boissons et de services aux professionnels, a également lancé une expérimentation de livraison par la voie fluviale de Bonneuil-sur-Marne vers Paris en 2023.

## B) RÉDUISONS, REVALORISONS, RECYCLONS ET RÉUTILISONS

GPSEA assure la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cette compétence a été déléguée au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour les communes de l'ex Plateau briard.

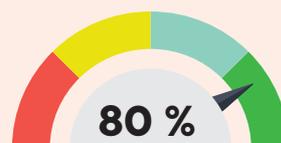
Sur 11 villes du territoire, GPSEA déploie une politique exigeante en matière d'amélioration du cadre de vie et de développement durable dans les secteurs des déchets ménagers. La démarche d'harmonisation du service public en matière de collecte des déchets s'articule autour de trois principes :

- Le respect de l'environnement avec le renouvellement total du parc de bennes
- Le respect d'exigences de propreté avec un cahier des charges précis en matière de nettoyage par l'opérateur après la collecte
- La durabilité avec l'intégration des principes de l'économie circulaire et le réemploi notamment pour la prise en charge des encombrants

Ainsi, l'extension des consignes de tri des emballages a été mise en place, en lien avec l'éco-organisme CITEO (ex ECO-Emballages). La modernisation des équipements de collecte se poursuit avec un programme de conteneurs enterrés et la réalisation de travaux dans les déchèteries (2 millions d'euros).

### >>> Action 25

Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale



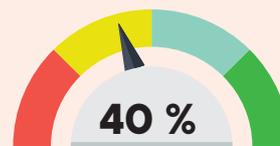
Afin d'accompagner les entreprises locales vers un modèle de fonctionnement plus durable, le Territoire s'est engagé dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), dont l'objectif consiste à mettre en relation les acteurs économiques du Territoire afin de favoriser la valorisation et/ou l'optimisation des flux (matières, énergies, ...) et ressources employés et générés au travers de leurs activités.

Dans ce cadre, le Territoire s'est doté d'une plateforme numérique collaborative, sorte de bourse aux matériaux. Directement accessible en ligne et opérationnel, cet outil permet aux entreprises de renseigner, d'un côté, en temps réel leurs besoins spécifiques en matériaux, alors que d'autres mentionnent de leur côté, les gisements de produits usagés et réemployables dont elles disposent. Les déchets des uns deviennent ainsi les matières premières des autres. **Plus de 70 acteurs ont créé un compte sur cette plateforme**, permettant ainsi de créer 10 écosystèmes d'échanges/synergies sur différents matériaux, en particulier du bois sous diverses formes (contreplaqués, planches, parquets, branchages fragmentés pour le paillage), du carton ou encore des biodéchets. **35 656 kg de ressources ont ainsi été revalorisées, 5t CO2eq évitées, plus de 49 000 litres d'eau et plus de 32 000 € ont été économisés.** De nombreux liens ont été créés avec les différentes ressourceries du Territoire (Boissy-St-Léger, Créteil, Sucy-en-Brie), qui disposent chacune d'un compte sur la plateforme numérique. En parallèle, afin d'approfondir la démarche sur la filière BTP, le Territoire a engagé un partenariat avec le bailleur social Logial, pour favoriser le réemploi des produits issus du programme de déconstruction d'immeubles de logements des 3 Tours à Alfortville, sur d'autres chantiers de construction ou de rénovation sur le Territoire. Différents éléments de second œuvre ont ainsi été intégrés dans la plateforme numérique. Un déconstructeur a été mandaté par Logial en octobre 2023, annonçant prochainement le lancement de la reprise potentielle de ces matériaux.

Enfin, un autre volet de la démarche EIT consiste à développer les synergies de mutualisation (partage d'équipements, de salles, de main d'œuvre, de services communs ou marchés groupés). **Un atelier à l'attention des entreprises de la zone d'activités Europarc a permis de réfléchir aux potentiels dans ce domaine.**

### >>> Action 26

Elaborer un plan territorial de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)



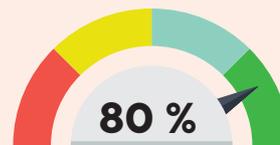
La prévention des déchets se traduit par la réduction de la quantité de déchets produits, la diminution de la quantité de déchets incinérés ou enfus, et l'augmentation des volumes de déchets recyclés.

Le Plan territorial de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a vocation à définir et à mettre en place un ensemble d'actions, simples et mesurables, de prévention et de valorisation, en vue d'éviter au maximum la production de déchets. C'est le document qui donne un cadre de référence à la politique publique menée par GPSEA en matière de déchets. GPSEA a lancé en 2022 l'élaboration de son Plan territorial de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui part d'un diagnostic approfondi de la situation du Territoire et devrait aboutir dans sa version finale en 2024 avec l'arrivée d'un agent dédié. Sans attendre, quelques résultats et actions sont recensés :

- la production de déchets est stable depuis 2019, et même en baisse depuis un an ;
- depuis 2022, les déchèteries sont ouvertes tous les jours et plus longtemps ;
- **les encombrants sont récupérés à la demande par une collecte « préservante » ;**
- **le tri des déchets alimentaires est déjà engagé avec l'installation gratuite des composteurs chez l'habitant et des collectes spécifiques sur des lieux significativement producteurs que sont les écoles et les marchés.**

### >>> Action 27

Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets



GPSEA souhaite proposer un service de collecte des déchets toujours plus respectueux de l'environnement et réduire son impact carbone. L'objectif était de tripler le nombre de bennes décarbonées, afin d'avoir des camions plus vertueux et moins bruyants pour le ramassage des ordures. Avec le renouvellement du marché en 2022, l'offre retenue va permettre de passer à une flotte de véhicules 100% décarbonée : 50 bennes électriques, GNV ou hydrogènes vont circuler d'ici 18 mois.

**En 2023, 477 collecteurs enterrés sont installés sur le territoire pour optimiser les collectes.**

Le détail des actions 26 et 27 est à retrouver dans le rapport annuel établi sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, disponible sur le site de GPSEA ([www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)).

## >>> Action 28

Mettre en place une ressourcerie expérimentale



Une ressourcerie est une structure pour le réemploi, la prévention et la valorisation des déchets. Elle collecte des objets de seconde main pour les réemployer et les réutiliser, afin qu'ils ne finissent pas comme déchets, dans une logique d'économie circulaire. Ainsi, elle crée des services de proximité et encourage les comportements écocitoyens. Enfin, en employant des personnes éloignées de l'emploi, elle favorise l'insertion sociale.

Grand Paris Sud Est Avenir portait le projet d'ouvrir une ressourcerie avec un budget total de 1 048 087 € HT, avec le soutien financier de l'État et de la Métropole du Grand Paris. **En 2023, les travaux réalisés dans l'ancienne cuisine centrale du quartier de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger ont pris fin et la « Boissyclerie » a ouvert en juillet 2023.** La Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne en est le gestionnaire. Le site propose un espace de collecte, une boutique solidaire, un espace de réparation et un espace éducatif dans lesquels des ateliers pédagogiques seront organisés. Le volume de déchets valorisés et le montant annuel des ventes réalisées seront connus au bout d'un exercice complet.

## C) UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE

**Fort de 911 hectares de surface agricole, GPSEA est le premier territoire agricole de la Métropole du Grand Paris.**

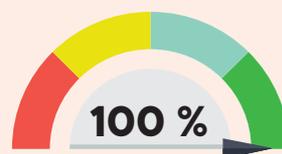
Aujourd'hui, 43 exploitations agricoles sur le territoire se répartissent en culture maraîchère (39%), horticulture (26%) et céréali-culture (12%). 11% d'espaces agricoles du territoire de GPSEA représentent 51% des espaces agricoles métropolitains.

La transition vers une agriculture plus durable et des consommations en circuits courts constitue un axe fort du Projet Alimentaire Territorial. Les enjeux sont multiples : la consommation de denrées alimentaires produites localement réduit considérablement le nombre d'intermédiaires et permet ainsi de diminuer les transports polluants ; l'attractivité économique et agricole de notre Territoire s'en trouvera ainsi renforcée.

GPSEA souhaite ainsi mettre en place de nouvelles actions concrètes apportant des réponses au niveau économique, environnemental, social et sanitaire.

## >>> Action 29

Réaliser le Projet Alimentaire Territorial



GPSEA a engagé la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial par délibération du Conseil Territorial en septembre 2018. Ce document qui a été définitivement adopté en décembre 2022. Fort du diagnostic complet réalisé et partagé, des temps de concertation avec les acteurs et les partenaires, le plan d'action « de la fourche à la fourchette » se structure autour de plusieurs problématiques, devenues axes d'intervention du document définitif :

- Sol et foncier agricole : Comment maintenir une activité agricole dans un contexte de forte artificialisation des terres ?
- Production et exploitations agricoles : Quels leviers identifier pour un système agricole plus durable et de qualité ?
- Distribution, logistique et circuits courts : Comment développer une offre en produits locaux pour tous les publics ?
- Restauration, gastronomie et patrimoine : Comment améliorer l'approvisionnement local dans la restauration collective et commerciale ?
- Industrie alimentaire, transformation et commerce de gros : Comment transformer localement les produits de qualité issus du territoire ?
- Alimentation, santé et éducation : Comment promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour tous ?

Le déploiement du plan d'actions est progressif. **En 2023, plusieurs communes se sont engagées à mettre en place un système de pré-réservation de la restauration scolaire afin de concourir à la lutte contre le gaspillage alimentaire.** Créteil, qui représente environ la moitié des repas préparés, lancera la réservation en 2024.

C'est aussi 57 écoles de 9 villes du territoire et 3 points de restauration collective qui ont expérimenté la collecte des déchets

alimentaires. Près de 130 000 kg de déchets ont ainsi été collectés et valorisés par méthanisation ou compostage, transformés en biogaz et fertilisants. La démarche sera étendue en 2024.

En parallèle, les actions pour soutenir des initiatives sur le territoire ont été reconduites à travers **l'AAP ESS et sa dotation de 10 000€ dédiée aux problématiques soulevées par le Projet Alimentaire Territorial**. Le projet de ferme agroécologique sur la ZAC des Portes de Noiseau fait l'objet d'approfondissement des modèles économiques et prospects cherchant à s'installer. **Un hackathon dédié à l'agriculture urbaine organisé par le Pôle Entrepreneuriat de l'UPEC et soutenu par GPSEA a d'ailleurs amené les étudiants à proposer des projets innovants sur ce secteur. Des ateliers animés par Vitagora ont permis de rassembler des entreprises agroalimentaires sur des sujets tels que les emballages ou la logistique.**

Enfin, GPSEA suit les travaux menés par la Métropole du Grand Paris pour préfigurer un réseau régional des Projets Alimentaires Territoriaux.

### >>> Action 30

Revitaliser les terres agricoles

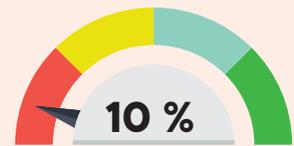


Les terres agricoles de GPSEA sont soumises à de fortes pressions foncières ce qui les rend fragiles. Cet enjeu a clairement été soulevé et intégré au Projet Alimentaire Territorial et constitue un élément fort pris en compte dans le cadre de l'élaboration du PADD et du PLUi en cours de définition. Des diagnostics complets du foncier agricole permettront d'aller plus loin et de compléter l'étude rendue sur les dynamiques territoriales en 2021. GPSEA travaille de concert avec les spécialistes du foncier agricole que sont la Safer pour l'acquisition de nouvelles parcelles notamment à Mandres-les-Roses, et avec Ile-de-France Nature pour installer des exploitants, **13 ha ont ainsi été attribués à Mandres-les-Roses.**

En parallèle, le Département poursuit son projet de Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PPAEN) avec la détermination d'un zonage dont les contours ne seront arrêtés qu'après délibération, assorti d'un programme d'actions pour protéger le patrimoine naturel et paysager et maintenir une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement.

### >>> Action 31

Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le territoire



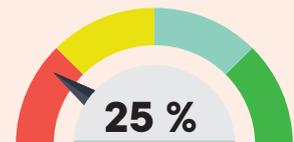
Pour promouvoir une alimentation de qualité et durable, dont les produits issus de la filière biologique, GPSEA souhaitait expérimenter sur son territoire la création d'un point de vente du type marché de plein vent.

En 2021, de premières actions de parangonnage avaient été conduites, pour une mise en œuvre ultérieure, avec la nécessité de définir le lieu d'une telle expérimentation.

D'autres actions complémentaires ont été identifiées en matière de circuits courts dans le Projet Alimentaire Territorial pour mieux promouvoir l'offre de produits locaux et des circuits courts auprès de la population.

### >>> Action 32

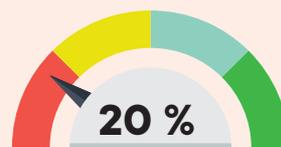
Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines et dans les médiathèques du territoire



En adéquation avec le programme national de l'alimentation et le Projet Alimentaire Territorial, GPSEA souhaite compléter l'offre alimentaire des distributeurs automatiques de boissons fraîches ou snacks en proposant un accès à des fruits frais issus des productions locales au sein des équipements du territoire. Des premières expérimentations ont été réalisées en 2022. Il conviendra de donner prochainement un cadre à cette mesure sur cette base, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial.

## >>> Action 33

Développer l'agriculture urbaine



GPSEA envisage d'augmenter les surfaces cultivées en ville où cela est possible. Outre une meilleure auto-suffisance alimentaire, le développement et la promotion de projets d'agriculture urbaine permettra d'atténuer les contrastes du territoire en tissant un lien entre zone urbaine et rurale et en accentuant la spécificité agricole de GPSEA.

Le PAT a intégré cette action dans son programme d'intervention. Elle sera travaillée sur la base du diagnostic foncier réalisé dans le cadre du PLUi et en forte coordination avec les communes qui ont des projets en la matière.

## Autre action : proposer une offre de qualité pour la restauration collective par la cuisine centrale de GPSEA

GPSEA dispose d'une cuisine centrale située à Alfortville, qui produit les repas en liaison froide pour les secteurs scolaire et périscolaire (accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires) et pour les seniors (dans les résidences et en portage à domicile). Dans son organisation actuelle, la cuisine centrale dispose d'un agrément européen pour une production de 14 000 repas par jour. Les enfants et les seniors des communes d'Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie et Noisieu bénéficient de ce service partagé.

Les menus sont élaborés par deux diététiciennes, également en charge du contrôle qualité et sécurité alimentaire, conformément aux dispositions réglementaires. Ils sont validés lors de plusieurs commissions des menus annuelles (cinq pour les scolaires, à l'arrêt pour les seniors depuis la Covid) avec la participation des services municipaux de l'éducation, des représentants de parents, enseignants et des personnels ou le cas échéant des représentants des usagers et des personnels des résidences.

Une offre de qualité est proposée pour les menus scolaires :

- Service de pain bio tous les jours pour les secteurs scolaire et périscolaire ;
- Passage à un plus fort pourcentage de menus à 4 composantes (avec crudité ou fruit) ;
- Proposition d'un deuxième choix de plat protidique, exempt de viande lorsque celle-ci figure au menu
- Un ou deux menus végétarien(s) par semaine ;

- Service de fruits de proximité en alternance avec le bio de plus en plus fréquemment ;
- Plusieurs services de viande commandée en Label Rouge et de poissons issus de la pêche durable (MSC, ASC...);
- Accentuation des labels bio, AOP, AOC et IGP dans les propositions de produits laitiers ;
- Grammages des portions ramenés aux quantités exigées par la réglementation.

En 2023, dans le cadre de la loi EGALIM (loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), près de 40% des repas préparés par les services de restauration collective étaient composés de produits bios ou labellisés. , soit environ 30% des achats dans un contexte d'aléas (grèves, ruptures de fournisseurs) ayant induit des changements de menus. 20 % des achats de denrées alimentaires sont labellisés en agriculture biologique.

L'ensemble des marchés d'achats de denrées alimentaires ont été renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans une démarche de développement durable avec notamment l'approvisionnement de produits en circuits courts, de commerce équitable et labellisés (agriculture biologique, labels nationaux et/ou européen). Une expérimentation a été lancée pour réduire l'empreinte environnementale avec l'utilisation de barquettes biodégradables pour l'ensemble des repas produits.

## D) RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

GPSEA a pour ambition de construire un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent aux pratiques quotidiennes et aux besoins de tous les habitants, en luttant contre les inégalités territoriales, ou en œuvrant en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La politique de la ville vise en effet à réduire les inégalités territoriales entre les quartiers mais également à favoriser l'égalité des chances entre les habitants. Elle intervient auprès des publics qui connaissent des difficultés socio-économiques. En raison de ses effets positifs sur la cohésion sociale, elle est fortement liée au développement durable.

**Exerçant de plein droit la compétence de la politique de la ville, GPSEA est chargé de l'animation et de la mise en œuvre de 2 contrats de Ville :**

- Le contrat de Ville « Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne » qui concerne 7 quartiers prioritaires : Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne, Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Les Bleuets et Petit Pré-Sablères à Créteil, Saint-Martin et la Hêtraie à Limeil-Brévannes.
- Le contrat de Ville « Haut Val-de-Marne » qui concerne 2 quartiers : la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne.

Il est à noter que les contrats de ville ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2023, 2024 verra la mise en place d'une nouvelle géographie prioritaire de la politique de la Ville ainsi que de nouveaux contrats ; pour GPSEA un seul contrat à l'échelle de l'ensemble des quartiers prioritaires sera signé, sa rédaction partenariale est en cours. Le contrat de ville est un cadre pour des projets portés par des associations locales dans les quartiers prioritaires, en matière de développement de l'activité économique et de l'emploi, de prévention santé et d'éducation à la citoyenneté. **En 2023, dans le cadre de la programmation d'actions de ces contrats de Ville, 178 actions ont été déployées et GPSEA est intervenu au total à hauteur de 270 000 €, en complément des crédits spécifiques de l'État.**

Au-delà des habitants des quartiers prioritaires, GPSEA intervient également auprès de l'ensemble des personnes rencontrant des difficultés dans différents domaines :

**En matière d'accès aux soins**, l'action du Territoire se décline notamment au travers des subventions versées, d'une part aux associations intervenant auprès de publics spécifiques (accès aux droits à la santé, lutte contre les addictions, prévention des infections sexuellement transmissibles), d'autre part aux services d'accueil médical initial (SAMI) de Limeil-Brévannes et Sucy-en-Brie, qui proposent des consultations en dehors des horaires d'ouverture des médecins généralistes. L'investissement financier de GPSEA dans ce secteur a représenté plus de 360 000 € en 2023. **Par ailleurs, GPSEA a voté un cadre d'aide pour renforcer l'accès aux soins en finançant les maisons de santé, un projet à Chennevières-sur-Marne a ainsi bénéficié d'une subvention de 150 000€.**

**Dans le secteur du logement**, GPSEA œuvre à la cohésion sociale par le biais d'aides au logement des plus démunis en contribuant notamment au Fonds de solidarité départemental pour l'habitat, ainsi que des structures intervenant dans le domaine de l'insertion par le logement, pour un montant de près de 100 000 € en 2023.

**En matière d'accès à l'emploi**, GPSEA s'engage avec détermination pour favoriser l'insertion sociale des jeunes en soutenant les interventions et les projets :

- Des quatre missions locales du Territoire. Celles-ci ont pour objectif de favoriser l'emploi, la formation et l'information des jeunes de 16 à 25 ans à travers un suivi individualisé et l'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne. Au total, elles ont accompagné près de 6000 jeunes en 2023.
- De l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C) qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans un parcours en alternance où se succèdent formations et stages en entreprise. GPSEA est adhérent à l'E2C pour l'ensemble des villes.
- Du Plan régional d'insertion pour la jeunesse de Créteil, qui vise à repérer des jeunes au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV) du Mont-Mesly, de la Habette et des Coteaux du Sud, à susciter leur adhésion en bâtissant une relation de confiance sur la durée et à les accompagner vers un parcours d'insertion professionnelle et sociale individualisé, adapté au mieux à leurs aspirations et à leur situation.

GPSEA a également adopté un plan «emploi des jeunes et inclusion sociale» qui a notamment permis le recrutement de plus de 50 jeunes en insertion dans les services de GPSEA, sous différents types de contrats (Parcours emploi compétences, apprentis...). Le plan jeune, c'est 300 jeunes à GPSEA sous toutes formes de collaboration par an.

2022 a aussi vu le lancement opérationnel du projet de «Cité de l'emploi» qui vise à mieux coordonner les acteurs de l'insertion dans les quartiers prioritaires et à «aller-vers» les habitants les plus éloignés de l'emploi grâce à des médiateurs dédiés..

**En 2023, une initiative originale, la création d'une entreprise éphémère a été expérimentée.** Pendant 7 semaines, les demandeurs d'emploi sont devenus associés et se sont organisés pour recueillir des opportunités d'emploi et y répondre. Au final, 22 personnes ont retrouvé un emploi. Celles et ceux pour qui cela n'a pas été le cas ont bénéficié d'un accompagnement complémentaire.

L'EPT s'engage auprès des publics les plus éloignés de l'emploi en soutenant certains dispositifs d'insertion socio-professionnelle comme le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et les structures d'insertion par l'activité économique ou en favorisant le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics qui permettent de réserver à des personnes

en recherche d'emploi des heures de travail dans certains marchés (travaux publics, nettoyage, restauration, espaces verts...). Cette démarche a d'ailleurs été formalisée en 2019 par la signature entre GPSEA et ses communes d'une charte des achats responsables.

L'EPT pilote également l'Espace emploi du Plateau Briard, qui accompagne les demandeurs d'emploi de 5 communes du secteur. Animé par un conseiller emploi professionnel appuyé par 6 accompagnateurs bénévoles, l'espace emploi a aidé une centaine de personnes dans leur recherche d'emploi en 2023.

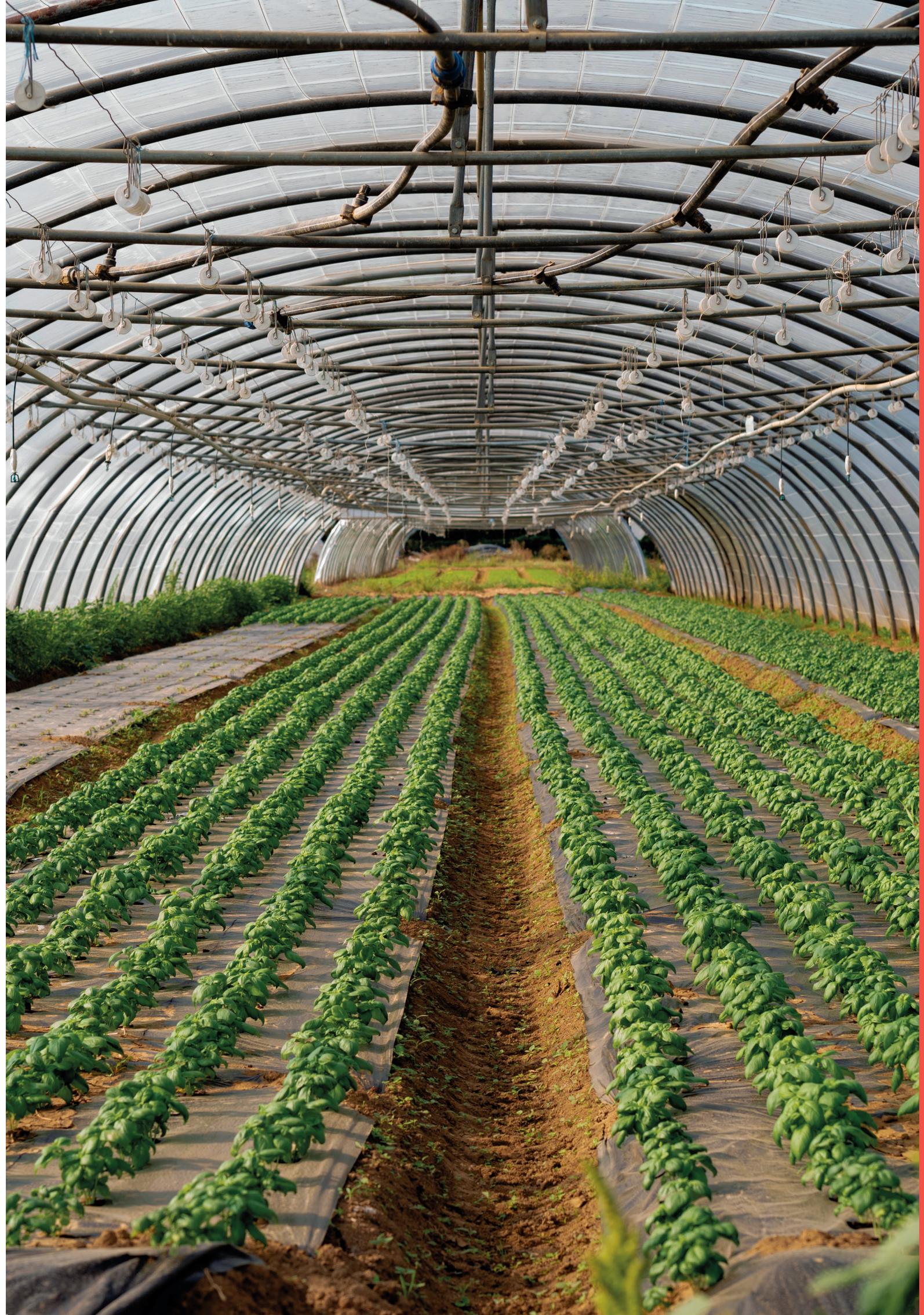
L'ensemble des actions portées par GPSEA en matière d'emploi ont représenté en 2023 un budget de plus de 1,5 M€.

Enfin, GPSEA soutient **l'économie sociale et solidaire (ESS)** en favorisant l'émergence, l'accompagnement et le développement des projets socialement innovants, créateurs d'activités et d'emplois de proximité et répondant à des besoins locaux non couverts.

Dans ce cadre, GPSEA organise chaque année un appel à projets « initiatives d'économie sociale et solidaire », doté de 55 000 € (abondé de 10 000€ en 2023 au titre du projet alimentaire territorial) et ouvert aux différentes « familles » de l'ESS : associations, coopératives, structures d'insertion ou entreprises solidaires. **En 2023, GPSEA a ainsi soutenu 7 projets** : ressourcerie, atelier visant à rompre les stéréotypes de genre, soutien à un supermarché coopératif et RSE des entreprises, auto-école solidaire.

De plus, afin d'aider au développement des projets les plus prometteurs, un marché d'accompagnement individualisé et renforcé a été passé avec un prestataire spécialisé qui conseille les porteurs de projet sur leur structure juridique, leur modèle économique, leur recherche de partenariats, leur communication... **En 2023, 5 porteurs de projet ont ainsi été accompagnés dans ce cadre.**

Enfin, dans le cadre du mois de l'ESS, **une session de sensibilisation à destination des élus et des agents de GPSEA a été organisée pour mieux comprendre les intentions, les spécificités et l'intérêt de cette forme d'entrepreneuriat.**





Chantier de la Maison de la nature

# ÉCO- EXEMPLARITÉ

# 5. ÉCO-EXEMPLARITÉ

## A) CONSTRUISONS ET RÉNOVONS EXEMPLAIRE

Par ses nombreuses compétences et plus de 60 équipements variés (sportifs et culturels, déchèteries, bâtiments administratifs, de restauration, etc.) dont il a la charge, **GPSEA se doit d'être exemplaire pour encourager le changement auprès des autres acteurs du territoire.**

Les émissions de GES (gaz à effet de serre) liés aux équipements territoriaux (données 2017 – Émissions directes et indirectes) participent à hauteur de 3% des émissions du territoire. Les équipements culturels et sportifs, essentiellement les piscines, ont une part prépondérante.

GPSEA mène aujourd'hui un vaste programme de collecte de données et de rénovation de ses bâtiments existants. **Pour avoir des équipements responsables, GPSEA se doit de :**

- Diminuer les consommations énergétiques et les rejets de CO<sub>2</sub> par le développement d'une démarche d'efficacité énergétique
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation des équipements

### >>> Action 34

Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux

### >>> Action 35

Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage - ventilation - climatisation des bâtiments



Au vu de l'importance de son patrimoine, GPSEA doit veiller à la performance énergétique des bâtiments territoriaux, mais également assurer le bien-être des usagers. L'objectif est de connaître précisément les performances énergétiques des bâtiments, résultant de leur isolation d'une part, et des postes de consommations d'autre part.

Dans le cadre du « décret tertiaire » qui vise à réduire de 60% les consommations énergétiques d'ici 2050, la Direction des bâtiments a renseigné de façon exhaustive la liste de 33 bâtiments sur la plateforme OPERAT<sup>1</sup> ainsi que les consommations permettant de définir les années de références. **GPSEA dispose de l'ensemble des audits énergétiques de ses bâtiments.** En 2024, un programme de travaux et un PPI « décret tertiaire », de l'ordre de 16 M€/an, seront travaillés, en articulation avec le « Plan Piscine » - les piscines étant les équipements les plus consommateurs de fluides, qui sera lui-même arbitré début 2024 avec un objectif d'amélioration des performances écologiques. Des moyens humains et numériques viendront renforcer l'avancement de ces actions.

Sans attendre les actions d'ampleur sur son patrimoine, GPSEA a fait le choix de reconduire son Plan de sobriété qui veille à réguler et à réduire le recours au chauffage (période de chauffe, température maximale) afin de diminuer les consommations d'énergie. Les mesures similaires avaient permis en 2022 de réaliser une économie de 5%.

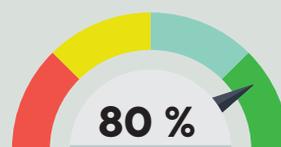
**En 2023, la Direction des bâtiments a également engagé de nombreux travaux de remplacement des éclairages en LED,** pour un montant de 480k€. Une mission est en cours pour installer des GTB (Gestion Technique du Bâtiment) dans les bâtiments dont la puissance est supérieure à 290 kW conformément au Décret BACS.

Enfin, la mise en place du Contrat de Performance Énergétique est prévue en 2026. D'ici là, **20 sites bénéficient désormais d'un contrat avec une clause d'intéressement (9 précédemment).**

<sup>1</sup>OPERAT : Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire, il s'agit de l'outil numérique officiel pour recueillir, suivre et accompagner les acteurs soumis aux obligations.

## >>> Action 36

Systématiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve



GPSEA souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance de ses services et de la diminution de son empreinte carbone. De nombreuses mesures peuvent contribuer à la construction d'un patrimoine bâti répondant à des critères de performances environnementales et énergétiques supérieures ou égales à la réglementation en vigueur. GPSEA travaille avec le CAUE 94 pour établir des fiches techniques permettant de dresser les caractéristiques techniques et la démarche environnementale poursuivie pour chaque projet. Lors du renouvellement du marché à bon de commande pour la maîtrise d'œuvre, des critères ont été ajoutés pour juger des capacités des candidats à répondre aux enjeux environnementaux et de sobriété énergétique. Par ailleurs, GPSEA a bénéficié de 4 millions d'euros de subventions publiques dans le cadre de "France Relance" pour la réhabilitation et l'amélioration d'équipements territoriaux.

## Zoom sur le projet de Maison de la nature et de l'environnement à Périgny-sur-Yerres



Dans le cadre de sa compétence en matière de construction et d'entretien des équipements culturels, GPSEA a entrepris la réhabilitation de la Maison de la Nature à Périgny-sur-Yerres. Dès le départ, ce projet s'inscrivait dans une démarche de performance environnementale supérieure à la réglementation, il a obtenu la distinction Argent de la démarche Bâtiments durables francilien, une première pour un territoire de la Métropole.

Après une phase d'études en 2019, les travaux ont débuté en avril 2023 pour une durée prévisionnelle de 15

mois. Le chantier intègre la démolition sélective qui porte un objectif de valorisation de 90% des déchets issus de la déconstruction, dont 70% de valorisation de la matière (réemploi, réutilisation des matériaux in situ ou ex situ, recyclage ou valorisation énergétique). Les équipes de GPSEA participent également au programme Rénovation Circulaire proposé par la Métropole du Grand Paris.

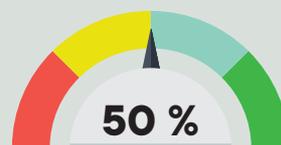
La Maison de la Nature bénéficiera d'un système de géothermie sur sonde, d'une nouvelle structure avec des murs en bois et en paille et d'une toiture en chaume. Les aménagements extérieurs avec la mise en place d'un système de phytoépuration seront finalisés en 2024.

L'opération, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de GPSEA s'élève à 5 580 000€ HT avec la participation de la Métropole du Grand Paris pour 980 281€, la Préfecture de la Région - France Relance - pour 539 424€, au titre de la rénovation énergétique, la Région Ile-de-France pour 200 000€ et l'ADEME pour 7 000€.

La Maison de la Nature accueillera le centre de loisirs de la ville à l'étage et un espace d'animation au rez-de-chaussée consacré au développement durable.

## >>> Action 37

Se fournir en énergie 100 % propre auprès des fournisseurs du SIPPAREC pour les besoins du Territoire



Le groupement de commande actuel avec le SIPPAREC ne permet pas de se fournir en 100% énergie verte et limite chaque collectivité à souscrire que pour 1 ou 2 sites. Dans le cadre du renouvellement du marché à venir en 2025, GPSEA a souscrit à l'option d'électricité d'origine renouvelable attestée par des certificats de garantie d'origine.

En parallèle, le Plan Piscine et les opérations de constructions nouvelles mettent l'accent sur les approvisionnements d'énergie utilisée pour favoriser le recours aux énergies renouvelables : chauffage urbain, chaufferie bois, panneaux solaires...

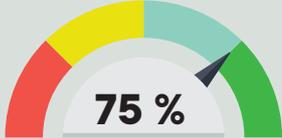
## B) TOUTES ET TOUS ENGAGÉS POUR LE CLIMAT

**Agir pour le climat, c'est aussi et surtout changer nos habitudes et nos comportements.** GPSEA souhaite amplifier les actions de sensibilisation envers les habitants, et plus particulièrement des plus jeunes, afin qu'ils modifient leurs comportements et leurs habitudes.

En interne, GPSEA va sensibiliser ses agents et souhaite réunir le plus grand nombre autour de la transition durable en agissant sur les facteurs internes.

**>>> Action 38**

Changer les comportements des agents



Après avoir mis en place des actions comme l'achat de produits recyclés (papier, fournitures...), le tri et le recyclage des déchets (papier, cartouches d'encre), GPSEA continue ses efforts pour changer les comportements. **C'est le cas avec la mise en application du plan de sobriété en 2022-2023 qui vise à limiter les consommations d'énergie. Des dotations d'équipement pour l'hiver et l'été ont été proposées en complément aux agents.**

Changer les comportements passe aussi par une information plus large et plus accessible : des messages sur les éco-gestes sont diffusés sur les réseaux sociaux et sur l'intranet « IDA » qui intègre un onglet « éco-exemplarité ». **Enfin, 3 ateliers du Conseil prospectif ont porté sur les vulnérabilités environnementales et les sobriétés.**

**>>> Action 39**

Diffuser une culture climat



GPSEA participe à la sensibilisation et à la diffusion d'une culture climat du grand public et des plus jeunes en particulier.

**Tout au long de l'année, l'EPT propose de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation au développement durable pour tous les publics, et plus particulièrement sur « Le plan climat expliqué aux enfants » ou sur les déchets, à travers 307 animations auprès du scolaire et périscolaire, ou encore l'accompagnement et la participation aux initiatives locales comme la fête de la Forêt ou Parcs et jardins en fête.**

**Le territoire a également accueilli la seconde édition du festival de la Biennale sociale et environnementale de photographie :** festival artistique, écologique et pédagogique qui met en lumière une quarantaine d'artistes internationaux, associations et scientifiques en lien avec l'urgence climatique. À travers un parcours d'expositions artistiques, événements et rencontres, la biennale a pour objectif de sensibiliser tous les publics aux enjeux sociaux et environnementaux, de nourrir les consciences, d'éveiller leur responsabilité sociétale et de les inciter à s'engager. Avec l'association le Tour d'un monde, dont le directeur artistique est Nicolas Henry, 5 expositions de photos ont été organisées sur le territoire au sein des piscines de Bonneuil-sur-Marne, de Sucy-en-Brie, au Château d'Ormesson, au parc Dupeyroux de Créteil et au centre horticole de Mandres-les-Roses entre le 12 juin et le 20 octobre 2023.

**Un cycle des «Rencontres prospectives» a été organisé autour des vulnérabilités environnementales et des sobriétés.**

Au travers d'exercices prospectifs et collaboratifs, ces 3 séances de travail visaient à favoriser les échanges entre une diversité d'acteurs œuvrant sur le territoire et à coconstruire des préconisations. Les participants ont été répartis en groupe de travail pour réfléchir aux enjeux pesant sur GPSEA en tenant compte de la maturité du territoire et des acteurs en présence, de se projeter sur un horizon long (2050) et de bâtir des scénarios et des réponses collectives visant les sobriétés et les résiliences du territoire. Trois publications autour de l'énergie, des risques naturels et du climat de l'Observatoire ont complété ce cycle et ont permis de dresser des constats et d'apporter des informations factuelles sur le territoire.

**Plus d'infos :** <https://sudestavenir.fr/observatoire/nos-evenements/> et <https://sudestavenir.fr/observatoire/nos-publications/>

## >>> Action 40

Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques

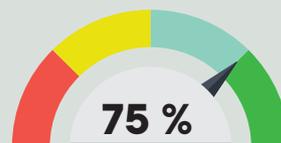


Le changement climatique va avoir des répercussions sur la réglementation, les technologies et les emplois. L'adaptation des métiers et les formations conditionnent la réussite de la transition énergétique et écologique.

Si les formations techniques intègrent toutes des modules liés au développement durable et à la préservation des ressources, un travail complémentaire d'anticipation des mutations et l'accompagnement des agents doit être poursuivi.

## >>> Action 41

Réduire l'impact du numérique sur l'environnement



Dans le cadre de la mise en place de sa stratégie numérique, qui sera adoptée en 2024, GPSEA a travaillé autour de 4 axes :

- Trouver des solutions pour limiter les achats et permettre le réemploi : choix du type de matériel en favorisant le reconditionné lorsque c'est possible (téléphones portables), rationalisation des outils donnés aux agents (nombre d'écrans), reprise des ordinateurs fixes lorsqu'un ordinateur portable est fourni, déploiement d'ordinateurs recyclés lorsque c'est possible (notamment pour les espaces publics numériques des médiathèques).
- Rationaliser l'architecture réseau en supprimant les serveurs les plus anciens moins sécurisés et énergivores au profit d'une infrastructure plus récente et efficiente.
- Travail sur la masse des données : pour les solutions en cloud, réflexion avec l'Observatoire et les métiers pour identifier le volume de données nécessaire et leur maîtrise. Pour les données stockées en interne, réflexion à mener pour ne transférer sur les nouveaux serveurs que les données pertinentes. Rationaliser les modes de stockage à long terme en mode déconnecté lorsque c'est possible pour sécuriser et limiter les consommations.
- Début de la réflexion autour de la mise en place de Communs pour partager une culture numérique sur les outils collaboratifs allant des bonnes pratiques à la conscience de la sobriété numérique.

On peut citer également la reprise des toners, des cartouches et des boîtes par un prestataire. Un atelier de reconditionnement récupère le matériel pour le recycler avec un contrat renouvelable pouvant aller jusqu'à 3 ans.

## C) UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

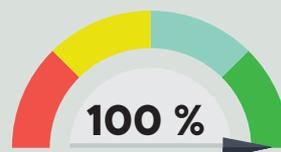
**L'éco-exemplarité guide l'action du Territoire dans la mise en œuvre de sa politique d'achats** : les outils disponibles sont mobilisés pour faire de la commande publique un levier au service du développement durable. Le volume d'achats de GPSEA représente plus de 50 millions d'euros chaque année, depuis 2019. En moyenne entre 2017 et 2023 (inclus), 40,4% du total des marchés lancés par GPSEA font l'objet d'une disposition environnementale.

Le Territoire s'engage notamment :

- sur l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement via une clause spécifique imposant l'utilisation stricte de ces produits ;
- sur l'achat de papier recyclé, de cartouches d'encre reconditionnées, de location des moyens d'impression ;
- en raisonnant sur l'ensemble du cycle de vie des produits du matériel informatique : méthodes de conditionnement, transport des matériels, modalités de récupération et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

## >>> Action 42

Réaliser une charte des achats durables

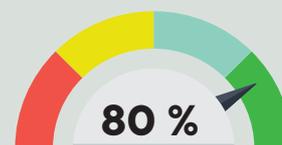


Développer une commande publique responsable passe tout d'abord par un changement dans la façon d'acheter. Ainsi,

GPSEA a élaboré en lien avec plusieurs de ses communes membres une charte des achats durables promouvant la mise en œuvre d'une démarche active en matière d'insertion (clauses d'insertion, critères de jugement, marchés réservés, partage de bonnes pratiques) ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux dans les marchés publics (promotion de l'économie circulaire, intégration du coût global lié au cycle de vie des produits, réflexion autour de la performance énergétique de l'achat et des circuits courts). La charte a été adoptée en Conseil de Territoire dès décembre 2019. L'application de cette charte, à laquelle est adossé depuis 2022 le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de GPSEA, permet de développer et renforcer la prise en compte du développement durable tout au long processus d'achat. **En 2023, 68,5% des marchés publics avaient effectivement comporté des dispositions environnementales.** Celles-ci prennent la forme de clauses environnementales qui correspondent à des obligations contractuelles à la charge du titulaire, ou des critères environnementaux qui consistent en une valorisation de l'impact sur l'environnement dans la pondération des notes attribuées lors du jugement des offres.

### >>> Action 43

Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA

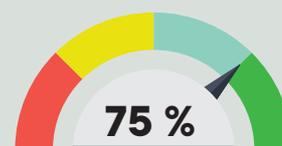


GPSEA promeut l'utilisation des outils de la commande publique permettant de rationaliser et d'optimiser des achats similaires par le biais de groupements de commandes. Cette démarche permet de mutualiser les procédures et de massifier les besoins dans un objectif d'économies d'échelles. Elle comporte également des objectifs en matière de développement durable, notamment par le biais d'une rationalisation des déplacements des titulaires des marchés lors des prestations de service ou des livraisons de biens.

**À date, huit marchés sont exécutés dans le cadre de la convention constitutive de groupement de commande.** Le Territoire œuvre par ailleurs avec ses communes membres à optimiser le fonctionnement du réseau territorial de la commande publique afin de faciliter l'expression des besoins et la passation de marchés groupés.

### >>> Action 44

Développer une stratégie financière responsable



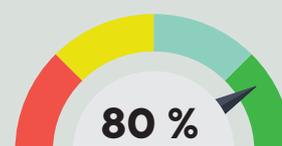
Afin d'accompagner sa politique en faveur du développement durable, GPSEA développe une stratégie financière verte et responsable. Le Territoire compte ainsi dans son encours plusieurs prêts verts, refinancés par des obligations vertes. GPSEA permet également chaque année à ses partenaires bancaires, dans le cadre de sa campagne d'emprunt, de lui proposer des produits à taux bonifiés pour le financement de projets concourant aux objectifs de transition écologique.

## D) DES MODES DE TRAVAIL INNOVANTS

**L'activité de GPSEA génère une masse importante de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre qui pourrait être diminuée.** GPSEA incite donc ses agents à adopter des gestes simples mais qui permettent de réduire l'empreinte écologique de la collectivité. Pour répondre à cet objectif, le Territoire entreprend un vaste chantier de modernisation de son administration avec de nouveaux modes de travail, y compris par le télétravail.

### >>> Action 45

Dématérialiser pour économiser



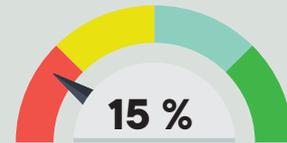
L'un des aspects de la modernisation de l'administration est la digitalisation des manières de travailler. La chaîne comptable est dématérialisée, d'autres avancées sont toujours à l'étude, comme le parapheur électronique. Cet objectif global se déploie en

conciliant les impératifs en termes de sécurité informatique.

La dématérialisation concerne également les services à la population : les usagers des 6 piscines pourront prochainement acheter leurs places ou réserver leurs activités en ligne avec la mise en place d'un nouveau système de gestion, ce qui permettra d'éviter la multiplication des cartes en plastique.

### >>> Action 46

Réaliser un plan de déplacement d'administration



GPSEA souhaite également mettre en place un plan de déplacement d'administration visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture et à développer d'autres pratiques de déplacements. Les déplacements des agents domicile/travail représentent 1% des émissions de gaz à effet de serre de GPSEA.

**Le projet plan de mobilité d'administration lancé au second semestre en 2023, comprend :**

- Une phase de diagnostic (accessibilité, mobilité, coûts économiques, impacts environnementaux)
- En fonction des conclusions du diagnostic, une phase d'élaboration d'un plan d'actions permettant de proposer un ensemble de mesures visant l'amélioration des conditions de déplacements des salariés et visiteurs de la collectivité

Un suivi et une évaluation de la démarche seront également réalisés pour s'assurer de l'opportunité des actions mises en œuvre et identifier les éventuels ajustements.

### >>> Action 47

Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux



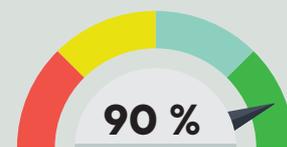
En 2020, GPSEA lançait une expérimentation « zéro plastique à usage unique dans les salles de réunion », en application de la loi Egalim. Ce dispositif est désormais généralisé à l'ensemble des sites de GPSEA.

Tous les agents de GPSEA ont été dotés d'une gourde isotherme, avec possibilité de les remplir dans les 37 fontaines à eau installées dans les bâtiments. **En 2023, 9 nouvelles fontaines à eau ont été installées dans les équipements culturels et sportifs (conservatoires, médiathèques, parc des sports) pour encourager également les usagers à utiliser des contenants réutilisables.**

Enfin, lors du renouvellement du marché traiteur, GPSEA a largement favorisé la suppression des emballages plastiques et l'utilisation de la vaisselle jetable.

### >>> Action 48

Donner une deuxième vie aux biens mobiliers



GPSEA a souhaité s'engager dans une démarche visant à donner une seconde vie à son mobilier. En 2021 et en 2022, des donations ont été faites à plusieurs associations et résidences pour personnes âgées (ligue de l'enseignement 94, ressourcerie du 94, Secours populaire, Cultures du cœur, Tremplin 94 SOS Femmes Battues, Livre en lutte...).

**En 2023, un nouveau marché d'achat de mobilier prévoit la reprise, par le titulaire, du mobilier usager afin qu'il soit valorisé dans le cadre de filières adaptées (recycleries, ressourceries etc...).** Par ailleurs, GPSEA impose au titulaire un suivi de la fabrication des éléments de remplacement et de réassortiment qui doivent être garantis au moins 5 ans. Les pièces détachées devront également être disponibles pour éviter de recourir au remplacement de l'ensemble.

## >>> Action 49

Lutter contre le gaspillage alimentaire

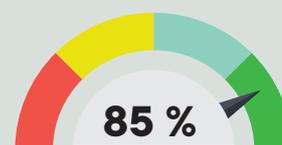


GPSEA s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'une de ses actions porte sur la réduction du nombre de tonnes d'aliments jetés :

- En sensibilisant les plus jeunes au gaspillage alimentaire : des animations ont été organisées dans plusieurs écoles sur cette thématique en lien avec les villes membres du service partagé de restauration collective
- En adaptant au plus juste la production des repas au regard de ce qui sera consommé : anticiper des sorties scolaires mais surtout la mise en place des systèmes de pré-réservation dès 2024 va permettre d'anticiper et de fiabiliser les effectifs présents. L'engagement des communes constitue une avancée majeure en la matière.
- En parallèle de ces actions, la collecte des déchets alimentaires a été mise en place dans 57 écoles de 9 villes du Territoire. L'objectif est multiple : prendre conscience de ce qui est jeté et valoriser ces déchets par la méthanisation, le compostage ou le biogaz. Voir plus haut : « Proposer une offre de qualité pour la restauration collective ».

## >>> Action 50

Réduire l'impact du carbone lié aux déplacements



Face à l'enjeu environnemental et dans un but économique, Grand Paris Sud Est Avenir s'est engagé depuis 5 ans à rendre son parc automobile plus propre pour les déplacements professionnels de ses agents. **En 2023, 4 véhicules légers ou utilitaires et 4 vélos à assistance électrique ont été acquis, pour un montant de 108 000€, portant l'investissement à plus de 320 000€ depuis 2021. Par ailleurs, 4 bornes de recharges ont été installées dans les équipements cette année** (à la médiathèque de Bonneuil, sur le site de la propreté urbaine à Alfortville et sur le site horticole à Mandres-les Roses), ce qui porte à 30 le nombre de points de charges aujourd'hui utilisables. Ce déploiement s'effectue selon un plan pluriannuel. Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'utilisation de véhicules propres dans les marchés publics, notamment les marchés traiteurs.

Pour réduire l'impact environnemental des déplacements, le changement des comportements nécessite un accompagnement. Des formations à l'écoconduite viendront compléter les actions pour les véhicules motorisés. L'expérimentation de prêt longue durée des VAE (vélos à assistance électrique) et trottinettes à destination des agents a été reconduite. Cette démarche vise à offrir la possibilité aux agents volontaires de changer leurs modes de transports en empruntant un vélo ou une trottinette électrique de la collectivité et de se lancer dans l'achat d'un véhicule plus respectueux de l'environnement à la suite. **26 agents se sont portés volontaires entre janvier et septembre 2023**, 23 agents s'étaient inscrits dans cette démarche en 2022. Outre l'économie de CO2 réalisée le temps d'utilisation, 80% des agents qui participent à ce test ont indiqué à son issue faire une acquisition ou y réfléchir sérieusement.



Pont du Port-à-l'Anglais, Alfortville

# EN 2023, GPSEA ENGAGE PRÈS DE 83 MILLIONS D'EUROS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la continuité des actions engagées depuis la création du Territoire, l'année 2023 marque la poursuite de la déclinaison opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté dans sa version définitive lors du conseil de territoire du 9 juin 2021. Véritable projet de transition économique, écologique et durable, élaboré dans le cadre d'une large concertation, le PCAET constitue la matrice de l'action de GPSEA au service de ses habitants en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, ordonnée autour d'une stratégie de développement soucieuse des spécificités du territoire en matière environnementale, climatique, économique et sociale.

Au total, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'élève sur ses quatre budgets à 82 856 000 euros (+13 277 350€ par rapport à 2022) dont 51 460 000 euros (+3 567 300€ par rapport à 2022) en dépenses de fonctionnement et 31 395 000 euros (+ 21 684 950€ par rapport à 2022) en dépenses d'investissement, soit respectivement 27% et 48% des crédits inscrits pour chacune des sections. Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 61 573 500 euros (+ 6 990 500€ par rapport à 2022), dont 53 670 500 euros pour la section de fonctionnement et 7 903 000 euros pour la section d'investissement, soit respectivement 25% et 52% des crédits inscrits pour chacune des sections (hors emprunt s'agissant de l'investissement).

- **Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement, à hauteur de 6,4 millions d'euros de dépenses, soit plus du double par rapport à 2022, 2,3 millions d'euros de recettes, soit 4 fois plus qu'en 2022** traduites par :

- **Une promotion des modes de déplacements actifs** afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre, la poursuite de la mise en œuvre, à la suite de leur adoption définitive par le conseil de territoire lors de sa séance du 12 octobre 2022, du Plan local de mobilités ainsi que du Plan Vélo (30 000 euros). Ces documents cadres prévoient l'aménagement à terme sur le territoire d'un réseau structurant de plus de 200 km de pistes cyclables (**action n°7 du PCAET**), ainsi qu'un soutien au développement des transports en commun (**action n°8 du PCAET**) matérialisé par le financement des réseaux de desserte locaux ou encore par la mise en œuvre de la gratuité d'accès aux

parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie pour les usagers des transports en commun titulaires d'un abonnement Navigo annuel. La participation au financement du projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne (**action n°9 du PCAET**) est également comptabilisée. Cette voie permettra de décongestionner les voiries locales et facilitera les connexions entre le transport routier et le transport fluvial.

- **Un accompagnement au développement de filières économiques vertueuses**, avec la poursuite des actions de structuration de la filière santé autour de la thématique « Santé-Environnement-Qualité de l'air » (**action n°6 du PCAET**), la mise en œuvre, dans la continuité de l'étude achevée en 2021, du programme d'actions en vue d'augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération produites localement (**action n°4 du PCAET**), la poursuite de l'étude pour l'expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (**action n°25 du PCAET**) ou encore le lancement d'une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) permettant une sensibilisation élargie auprès des entreprises du Territoire concernant les enjeux du développement durable qui les concernent (**action n°23 du PCAET**). ;
- **Un engagement en faveur de l'exemplarité dans l'aménagement de l'espace**, avec l'achèvement des travaux d'élaboration d'une charte d'aménagement et de construction durables à destination des aménageurs, des promoteurs et des bailleurs (**action n°13 du PCAET**), ainsi que la poursuite des études relatives au projet de ZAC situé sur le site ex-France Télécom à Noisieu (**action n°12 du PCAET**), qui constituera la vitrine de l'action du Territoire pour construire la ville durable de demain.
- **L'environnement et le cadre de vie, soit 43,6 millions d'euros (+700 000€) de dépenses et 46,4 millions d'euros (+ 2 millions d'euros) de recettes** avec notamment, en matière de déchets, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets (**action n°26**), la poursuite de la mise en œuvre du nouveau programme d'installation de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire de GPSEA pour réduire l'impact carbone lié aux opérations de collecte (**action n°27 du PCAET**), mais aussi l'ouverture de la ressourcerie

expérimentale « La Boissyclerie » sur la commune de Boissy-Saint-Léger afin de favoriser la réutilisation et le réemploi des biens (**action n°28 du PCAET**). Cette action complètera la participation du Territoire au traitement des déchets par l'acquittement d'une cotisation au syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM). Pour mémoire, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Créteil, concédée à la société Valo'Marne, est encadrée depuis 2018 par une charte d'excellence formalisant des engagements en matière de qualité de l'air, d'insertion et d'emploi local, ainsi que d'éducation à l'éco-citoyenneté (**action n°5 du PCAET**).

Ces engagements complèteront les autres actions portées par le Territoire en lien avec le cadre de vie, avec à titre d'exemple :

- **En matière de transition énergétique**, la poursuite des permanences info-énergie tenues dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne, prolongées par le financement d'une plateforme numérique permettant d'accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (**action n°2 du PCAET**) ainsi que par une implication dans la démarche d'accompagnement et de conseil des ménages en précarité énergétique par le biais du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (**action n°3 du PCAET**) ;
- **Sur le volet « climat »**, une implication dans les actions de valorisation du Massif de l'Arc boisé, avec la poursuite de la démarche d'accompagnement, initiée en 2021 et cofinancée par l'Etat, pour l'élaboration d'une stratégie territoriale susceptible d'être portée par l'EPT dans le cadre du renouvellement de la charte forestière (**action n°19 du PCAET**), ainsi que la poursuite des travaux de réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle de GPSEA (**action n°20 du PCAET**) et de la conception d'un atlas départemental des paysages initiée par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF).
- **Sur le volet alimentation saine et durable**, l'achèvement du Projet Alimentaire Territorial (**action n°29 du PCAET**), à la suite de la réalisation d'un diagnostic complet de la filière agricole et des besoins alimentaires des habitants du Territoire ainsi que la promotion d'une agriculture plus durable (**action n°30 du PCAET**), et l'abondement de l'Appel à Projet Economie Sociale et Solidaire pour soutenir des initiatives répondant aux axes du PAT.
- **La gestion de la ressource en eau, soit 19,1 millions d'euros de dépenses (+ 4,8 millions d'euros) et 11,1 millions d'euros de recettes (+ 2,6 millions d'euros)**, avec le prolongement des interventions du Territoire dans le cadre de la reconquête des espaces aquatiques en vue des jeux

olympiques et paralympiques de 2024 (**action n°16 du PCAET**). Afin de limiter les pertes en réseau, le Territoire négocie avec les candidats dans le cadre des contrats de délégation de service public des objectifs de rendement ambitieux, dont l'atteinte est liée au déploiement de programmes de renouvellement définis en cohérence avec les besoins des communes (**action n°17 du PCAET**).

- **La politique de la ville et de l'habitat, pour 3 millions d'euros de dépenses**, avec le lancement d'une étude sur l'habitat privé, avec un accent mis sur l'habitat indigne et dégradé. Par ailleurs, en matière de rénovation énergétique du parc résidentiel et dans le prolongement de l'étude relative à l'extension du cadre de rénovation du bâti à l'échelle du Territoire conduite en 2021 (**action n°1 du PCAET**), la stratégie territoriale qui sera déclinée à compter de 2023 viendra répondre aux besoins identifiés au sein du parc de logements (ancienneté, état du bâti, évaluation des consommations énergétiques et localisation).
- **La restauration collective, à hauteur d'1 million d'euros (850 000 euros en 2023) en dépense**, avec la poursuite des efforts pour sa mise en conformité avec les exigences définies par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM), qui fixe à 50 % au 1er janvier 2022 l'objectif d'achat de produits locaux ou sous signe d'origine et de qualité dans la restauration collective publique (dont 20% de produits bio), ainsi qu'une suppression totale des contenants plastiques au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les dépenses valorisées sur le secteur de la restauration collective ont permis de couvrir :

- 40% des obligations de la loi EGALIM s'agissant des achats de denrées issues de l'agriculture biologique ou de proximité ;
- Dans le prolongement de l'année 2022, 100% des obligations prévues par la loi EGALIM s'agissant de la suppression des contenants plastiques, avec l'achat de barquettes biodégradables (**action n°47 du PCAET**).
- **Les actions visant à renforcer l'éco-exemplarité du Territoire, pour près de 9,7 millions d'euros de dépenses (+4,4 millions d'euros) et 1,7 million de recettes (+700 000€)**, en particulier 7 millions d'investissement réalisés pour conduire des opérations de réhabilitation, travaux d'étanchéité et remplacement de chauffage sur les bâtiments (**actions n°34, n°35 et n°36 du PCAET**), ainsi que volonté de diffuser une « culture climat », avec l'organisation d'animations autour du tri des déchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de la nature en ville dans les écoles, complétées par des actions de sensibilisation aux éco-gestes et aux bonnes pratiques numériques (**actions n°38, n°39 et n°41 du PCAET**).





**Europarc**  
**14, rue le Corbusier - 94046 Créteil cedex**  
**[www.sudestavenir.fr](http://www.sudestavenir.fr)**

Ce document est imprimé sur papier 100% PEFC, (certification de gestion écoresponsable des forêts).